



Ed.PA – Etudes et Réalisations

06 BP : 10222 Ouagadougou 06 – Tél : 37.05.82/25.12.59 E-mail : edpa@liptinfor.bf

R.C N° 18430/A, HIFU N° 9709369, Agrément N° 468/98, Compte bancaire B.C.B n° 0551/20329 B

<p>RAPPORT FINAL DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU BUREAU EXECUTIF DU JUMELAGE COOPERATION LAVAL GARANGO</p>

VERSION VALIDEE

Octobre 2004

SOMMAIRE

	Pages
Liste des sigles et abréviations.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. ETUDES THEMATIQUES.....	4
Thème 1 : Les énergies renouvelables.....	5
I Electrification des infrastructures sociales	
II Equipements en matériels de froid	
Thème 2 : Les chantiers de jeunes.....	9
a) Le secteur social	
- les formations	
- les campagnes ponctuelles de vaccination	
b) le secteur agropastoral	
c) le secteur des NTIC	
d) le secteur des énergies renouvelables	
e) le secteur culturel	
Thème 3 :La culture.....	13
I Liste des principales activités	
II Les domaines de collaboration	
1) les opportunités	
2) les appuis attendus	
Thème 4 :La communication.....	17
I L'animation au sein des bureaux locaux	
II L'animation au sein du Bureau Exécutif	
III La diffusion de l'information	
Thème 5: Le commerce équitable.....	19
I Identification des produits	
II Opportunité et pertinence de l'exportation des produits locaux	
III Faisabilité	
Thème 6 :Les envois de matériels par containers.....	22
I Liste des besoins	
II Procédures de répartition des équipements	
Thème 7 :Le tourisme.....	23
I L'évaluation du potentiel touristique de la zone	
II La mise en place d'un dispositif de gestion des séjours touristiques	
III L'évaluation des capacités d'hébergement	
IV L'analyse de l'intérêt économique	
V Les autres informations utiles	
Thème 8 :Le rôle des ONG locales.....	28
II. BILAN DES ACTIVITES.....	34
2.1 La re-dynamisation du jumelage.....	34
2.1.1 La communication et l'information	
2.1.2 Les permanences	
2.2 La formation des rédacteurs locaux.....	34
2.3 Bilan de la session de financement des projets.....	34
2.3.1 Liste des projets	
2.3.2 L'état exécution des projets	
2.3.3 L'état d'exécution des fonds alloués	
2.4 Le suivi des projets.....	36
2.5 Les études.....	36
2.6 La formation du Bureau Exécutif.....	36
2.7 Les réunions de travail.....	36
III. LES DIFFICULTES.....	36
IV. LES SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....	37
CONCLUSION.....	38

Annexes

Annexe 1 : les rapports d'activités.....	39
Annexe 2 : les rapports financiers.....	40
Annexe 3 : élaboration, sélection et suivi des projets.....	45
Annexe 4 : conventions, contractualisations et les décharges.....	51
Annexe 5 : canevas de procès-verbal de réunion.....	60
Annexe 6 : cahier de caisse de mois.....	60

Sigles et abréviations

A.D.A.CO.G. : association pour le Développement et L'assainissement de la Commune de Garango

AG : Assemblée Générale

APE : Association des Parents d'Elèves

BD : Bureau Départemental

BE : Bureau Exécutif

BL : Bureau Local

CEG : Collège d'Enseignement Général

CLJ/G : Comité Local de Jumelage de Garango

COGES : Comité de Gestion

CSPS : Centre de Santé et de Promotion Sociale

Ed-PA : Bureau d'études : Edmond PARE : Etudes et Réalisations

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PDR/B : Projet de Développement Rural du Boulgou

PSIC : Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles

SIAO : Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou

SG : Secrétaire Général

SNC : Semaine National de la Culture

TDR : Termes de Références

TDS : Tourisme Développement Solidarité

INTRODUCTION

En cette fin de la mission d'accompagnement du bureau d'études : Ed-PA : Etudes et réalisations, et comme cela est de coutume, l'heure est aux bilans ; tel n'a cependant pas été notre préoccupation principale dans la mesure où certains points de nos termes de référence n'avaient pas encore connu de traitement ! Nos activités ont donc consisté à combler ce déficit.

Pour ce faire, nous avons dû procéder à des aménagements dans notre mode d'intervention afin de pouvoir traiter de tous les sujets. Plus concrètement, ces sujets ont été traités sous forme de dossiers ; il n'a donc pas été possible d'associer à chaque étape les membres du Bureau Exécutif comme cela se faisait par le passé. Il s'est en fait agi de contourner les difficultés liées à la lenteur de ce dernier, mais aussi de pallier à l'indisponibilité des bénéficiaires compte tenu de leurs activités agricoles. Dans tous les cas, les résultats de ces différentes études ont été soumis à l'appréciation du Bureau Exécutif pour amendement.

Dans ce rapport, il sera aussi question dans la mesure du possible de donner des éléments de réponse à un certain nombre de préoccupations qui tiennent à cœur aux commanditaires. Ainsi donc, le rapport se présentera comme suit :

- ◆ des études thématiques sur les points du paragraphe C des TDR
- ◆ le bilan des activités
- ◆ les difficultés
- ◆ les suggestions et propositions d'amélioration
- ◆ des annexes : les outils méthodologiques

I LES ETUDES THEMATIQUES

Ces études font référence à un certain nombre de points contenus dans le paragraphe C des TDR et qui devraient être traités dans le cadre de la mission d'accompagnement du Bureau d'Etudes : Ed-PA ; ces études devraient constituer le socle d'une nouvelle approche dans la gestion du jumelage. Cette approche nouvelle peut se résumer comme suit : « plus d'efficacité et d'efficacités dans l'action du jumelage ! ».

Dans le cadre de la coopération décentralisée, les comités de jumelage constituent aujourd'hui de véritables instruments au service du développement local. La création d'un cadre approprié pour l'action du jumelage constitue un premier pas qui doit permettre la conduite d'activités pérennes qui puissent permettre un développement réel des zones rurales.

Après trente années de vie caractérisée par la mise en œuvre d'actions ponctuelles, le jumelage Laval-Garango se doit aujourd'hui d'évoluer en s'inscrivant dans une dynamique à même de répondre aux attentes des populations bénéficiaires ; ces nombreuses et diverses attentes commandent au jumelage d'aborder les préoccupations des populations dans un souci d'efficacité des actions engagées, toute chose qui passe par une prise en compte de l'environnement des projets. Cette prise en compte de l'environnement répond à un souci d'harmonisation et de pérennisation des projets. Cependant, la mise en œuvre de projets de longs termes, exige un savoir-faire qui n'est pas forcément à la portée des acteurs du jumelage, d'où l'appui de la cellule d'accompagnement dans cette mission.

Ainsi donc, les thèmes abordés dans cette études visent à élargir les axes d'intervention du jumelage ; il reste cependant que le comité doit s'imprégner de tous les contours des sujets traités afin de ne pas perdre de vue l'essentiel.

Les études qui suivent doivent être complétées et finalisées par le Bureau Exécutif en concertation avec les populations bénéficiaires.

Thème 1 : ENERGIES RENOUVELABLES

A l'instar des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les énergies renouvelables en particulier l'énergie solaire commencent à rentrer dans les habitudes des populations africaines ; contrairement aux préjugés, les africains en général et les populations rurales en particulier, prennent de plus en plus conscience de la nécessité de se tourner vers les énergies renouvelables pour pallier aux difficultés d'accès aux énergies classiques.

Ceci est d'autant plus vrai pour un pays comme le Burkina Faso où l'accès à l'énergie du réseau national se pose avec beaucoup d'acuité ; en effet, certaines régions ne sont toujours pas raccordées au réseau national d'électricité. C'est le cas de la zone du jumelage où seule la commune de Garango a pu bénéficier d'une électrification partielle courant l'année 2000. Notons par ailleurs que le Burkina fait partie des pays de la sous-région où les coûts de l'énergie se révèlent être parmi les plus élevés.

Au-delà du confort que peut procurer l'accès à ces énergies, plus important est leur rôle dans la conduite de certaines activités économiques ; il faut dire que le développement des petites entreprises rurales est de plus en plus conditionné par leur capacité d'utilisation des énergies dans leurs moyens de production et de conservation de leurs produits.

Ce chapitre s'inscrit en outre dans une dynamique d'innovation des secteurs d'intervention des comités de jumelage « des partenaires du Nord » ; au cours des échanges que nous avons eu avec certains partenaires du jumelage, plus particulièrement Monsieur Padeloup du G.R.E.F., il a été question d'étudier la faisabilité de doter les logements d'enseignants d'électricité à partir de plaques solaires.

Ce chapitre pourrait aussi intéresser les jeunes de Laval ou de Ladenburg désireux de partager leurs connaissances dans le domaine de l'énergie solaire.

Dans les lignes qui suivent, seront répertoriés les possibilités et/ou coûts relatifs aux différentes installations ; pour ce faire, nous nous intéresserons à deux secteurs dont :

- le secteur social avec l'électrification des infrastructures (logements, dispensaires,...)
- le secteur économique avec l'installation et l'alimentation des réfrigérateurs

I ELECTRIFICATION DES INFRASTRUCTURES SOCIALES

• Maternité ou dispensaire

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Coût total
01	Plaque solaire de 40 w	1	225.000	225.000
02	Régulateur	1	50.000	50.000
03	Batterie de 100 A	2	55.000	110.000
04	Lampe économique	6	15.000	90.000
05	Support pour plaque	1	12.500	12.500
06	Coffret pour batterie	2	7.500	15.000
07	Câble 2 x 2,5 mm ²	100	350	35.000
08	Accessoires		17.500	17.500
09	Installation (main d'œuvre)		25.000	25.000
10	Transport		15.000	15.000
Total				580.000 FCFA

- L'alimentation d'une école de trois (03) classes, nécessite une plaque de 50w + 4 ampoules pour un coût global de **560.000 FCFA** (y compris les accessoires et la main d'œuvre).

- Pour un **logement d'enseignant**, il faut une plaque de 50w + 5 ampoules dont le coût comprenant la main d'œuvre et les accessoires s'élève à **580.000 FCFA**.
NB. : la prise en compte de l'alimentation d'un téléviseur exige une plaque de 75w pour un coût global de **881.500 FCFA**.
- Les **petites installations**, il faut :
 - une plaque de 10w + 3 ampoules soit **257.000 FCFA**
 - une plaque de 20w + 3 ampoules soit **338.000 FCFA**.

II EQUIPEMENTS EN MATERIELS DE FROID

Comme indiqué plus haut, de plus en plus de groupements villageois élargissent leurs domaines d'activités et essaient de professionnaliser leur filière ; dans un tel objectif, il s'avère vital pour ces derniers de moderniser leurs moyens de production afin de faire face aux exigences du marché. Ainsi, nous prendrons le cas de deux secteurs d'activités :

♦ **la pêche**

La zone du jumelage regorge d'énormes potentialités en matière de pêche ; en effet, l'un des affluents les plus importants du barrage de Bagré, «le Nazimba » traverse le département de Niaogho. Cependant les acteurs intervenant dans ce secteur sont confrontés à de nombreuses difficultés ; nous nous intéresserons ici aux aspects liés à la conservation des produits. En effet, le manque de moyens de conservation oblige les pêcheurs à vendre leurs poissons à des prix dérisoires. Cette situation entraîne un moins value pour les produits de la pêche compte tenu de l'incertitude qui plane sur leur commercialisation. Dans un tel contexte, les nombreux acteurs de ce secteur ne peuvent tirer pleinement partie de leurs activités toute chose qui contribue à les maintenir dans des conditions de vie précaires.

Pour pallier à cette situation, l'on pourrait envisager la mise à disposition des groupements de pêcheurs des équipements de froid en vue de résoudre le problème de conservation des produits de la pêche.

♦ **les activités génératrices de revenus des femmes**

Nous avons été approchés par quelques groupements de femmes venus se renseigner sur les opportunités que peut offrir le comité de jumelage en matière d'équipements de froid à partir de l'énergie solaire ; il faut dire que ces groupements interviennent essentiellement dans la transformation des produits locaux au nombre desquels :

- la confection de produits cosmétiques (savon, pommade,...) à partir du beurre de karité
- la confection de produits alimentaires en l'occurrence les fruits séchés (mangues,...) et les jus (bissap, tamarin, gingembre,...).

Certains des produits suscités exigent des conditions particulières de conservation (notamment des températures basses) afin de maintenir toute leur qualité.

L'unique opérateur d'énergie solaire rencontré à Béguédo met à la disposition des intéressés différentes options dont :

- **LE KIT REFRIGERATEUR SOLAIRE (BUHUT 138 Litres)**

Description du kit

Le kit solaire est ainsi composé :

- 1 réfrigérateur solaire Buhut 138 litres
- 2 panneaux de 75 w
- 2 batteries 150 Ah
- 1 régulateur Alpha de 8 A
- 1 châssis pour panneau
- ensembles de câbles et accessoires d'installation

AUTONOMIE	COUT SANS INSTALLATION	COUT AVEC INSTALLATION	GARANTIE
24h/24	1.651.000 FCFA	1.726.000 FCFA	- panneau = 30 ans - réfrigérateur = 1 an

Nota : le détail des prix donne :

- 1 réfrigérateur solaire bahut 138 litres = **555.000 FCFA**
- 1 panneau solaire de 75 w = **392.000 FCFA**
- 1 batterie de 150 Ah = **75.000 FCFA**
- 1 régulateur Alpha de 8 A = **62.000 FCFA**
- 1 support des panneaux = **30.000 FCFA**
- ensembles de câbles et accessoires = **75.000 FCFA**
- main d'œuvre = **75.000 FCFA**

• **KIT CONGELATEUR SOLAIRE (BAHUT 200 Litres)**

Description du kit

Le kit solaire est ainsi composé :

- 1 réfrigérateur solaire Bahut 200 litres
- 4 panneaux de 80 w
- 4 batteries 150 Ah
- 1 régulateur Alpha de 20 A
- 1 châssis pour panneau
- ensembles de câbles et accessoires d'installation

AUTONOMIE	COUT SANS INSTALLATION	COUT AVEC INSTALLATION	GARANTIE
24h/24	2.855.000 FCFA	2.930.000 FCFA	- panneau = 30 ans - réfrigérateur = 1 an

Nota : le détail des prix donne :

- 1 réfrigérateur solaire bahut 200 litres = **750.000 FCFA**
- 1 panneau solaire de 80 w = **400.000 FCFA**
- 1 batterie de 150 Ah = **75.000 FCFA**
- 1 régulateur Alpha de 20 A = **90.000 FCFA**
- 1 support des panneaux = **40.000 FCFA**
- ensembles de câbles et accessoires = **75.000 FCFA**
- main d'œuvre = **75.000 FCFA**

• **LE KIT REFRIGERATEUR / CONSERVATEUR SOLAIRE (VERTICAL 200 Litres)**

Description du kit

Le kit solaire est ainsi composé :

- 1 réfrigérateur/conservateur vertical solaire de 200 litres
- 2 panneaux de 120w
- 4 batteries 150 Ah
- 1 régulateur Alpha de 12 A
- 1 châssis pour panneau
- ensembles de câbles et accessoires d'installation

AUTONOMIE	COUT SANS INSTALLATION	COUT AVEC INSTALLATION	GARANTIE
24h/24	2.472.600 FCFA	2.547.600 FCFA	- panneau = 30 ans - réfrigérateur = 1 an

Nota : possibilité d'acheter certains élément du kit séparément soit:

- 1 réfrigérateur/conservateur vertical solaire 200 litres = **795.000 FCFA**
- 1 panneau solaire de 120w = **600.000 FCFA**
- 1 batterie de 150 Ah = **75.000 FCFA**
- 1 régulateur Alpha de 12 A = **72.600 FCFA**
- 1 support des panneaux = **30.000 FCFA**
- ensembles de câbles et accessoires = **75.000 FCFA**
- main d'œuvre = **75.000 FCFA**

• **LE KIT REFRIGERATEUR SOLAIRE (BAHUT 300 Litres)**

Description du kit

Le kit solaire est ainsi composé :

- 1 réfrigérateur solaire Buhut 300 litres
- 2 panneaux de 80 w
- 2 batteries 210 Ah
- 1 régulateur Alpha de 12 A
- 1 châssis pour panneau
- ensembles de câbles et accessoires d'installation

AUTONOMIE	COUT SANS INSTALLATION	COUT AVEC INSTALLATION	GARANTIE
24h/24	1.927.600 FCFA	2.002.600 FCFA	- panneau = 30 ans - réfrigérateur = 1 an

Nota : le détail des prix donne :

- 1 réfrigérateur solaire bahut 200 litres = **750.000 FCFA**
- 1 panneau solaire de 80 w = **400.000 FCFA**
- 1 batterie de 210 Ah = **100.000 FCFA**
- 1 régulateur Alpha de 12 A = **72.6000 FCFA**
- 1 support des panneaux = **30.000 FCFA**
- ensembles de câbles et accessoires = **75.000 FCFA**
- main d'œuvre = **75.000 FCFA**

- **LE KIT REFRIGERATEUR VERTICAL SOLAIRE (TABLE-TOP 140 Litres)**

Description du kit

Le kit solaire est ainsi composé :

- 1 réfrigérateur solaire VERTICAL Table-Top 140 litres
- 1 panneau de 120 w
- 2 batteries 150 Ah
- 1 régulateur Alpha de 8 A
- 1 châssis pour panneau
- ensembles de câbles et accessoires d'installation

AUTONOMIE	COUT SANS INSTALLATION	COUT AVEC INSTALLATION	GARANTIE
24h/24	1.457.000 FCFA	1.532..000 FCFA	- panneau = 30 ans - réfrigérateur = 1 an

Nota : possibilité d'acheter certains éléments séparément soit :

- 1 réfrigérateur vertical solaire Top 140 litres = **550.000 FCFA**
- 1 panneau solaire de 120 w = **600.000 FCFA**
- 1 batterie de 150 Ah = **75.000 FCFA**
- 1 régulateur Alpha de 8 A = **62.000 FCFA**
- 1 support des panneaux = **20.000 FCFA**
- ensembles de câbles et accessoires = **75.000 FCFA**
- main d'œuvre = **75.000 FCFA**

Remarque :

Au regard des coûts qu'engendre l'acquisition des équipements et matériels de froid, il serait souhaitable, et cela dans la mesure du possible de songer à des envois par containers.

Thème 2 : LES CHANTIERS DE JEUNES

Introduction

Les chantiers de jeunes, constitue un volet qui mérite d'être soutenu et entretenu dans le cadre des activités du jumelage. Les voyages menés dans ce cadre contribuent à renforcer les liens d'amitiés qui lient les deux communautés et en tout état de cause, c'est cette même jeunesse qui est appelée à prendre la relève ! La jeunesse se révèle être de fait la meilleure ambassadrice des actions du jumelage.

Et contrairement à ce que nous avons pu comprendre dans les termes de référence, il ne serait pas nécessaire de les abandonner dans leur conception actuelle ! A notre avis, les participants à ces chantiers sont avant tout animés par le désir de découvrir les réalités de la vie africaine ; il s'agit d'une forme de tourisme pour ces derniers, qui en outre, ne poursuivent pas forcément des objectifs comme la participation à des travaux d'intérêt communautaire.

Cependant nous convenons de la nécessité de faire évoluer ces chantiers de jeunes en les inscrivant dans de nouvelles orientations ; dans cet ordre d'idées, l'on pourrait effectivement songer à des missions bénévoles sous forme de stage pour les participants.

Ainsi, nous étudierons dans ce chapitre les domaines dans lesquels il serait pertinent de proposer des stages aux jeunes de Laval et de Ladenbourg dans le cadre des chantiers de jeunes ; pour ce faire, une enquête préliminaires auprès des populations s'est avérée nécessaire afin de cadrer l'action des futurs participants à ces chantiers avec les besoins et les attentes réelles desdites populations.

a) Le secteur social

Ce secteur est celui où les besoins en assistance sont les plus nombreux ; en effet, la faiblesse des capacités locales et le manque de personnel dans certains services sociaux ne permettent pas de satisfaire à la demande des populations. En ce qui concerne ce secteur, l'accent va être mis sur le volet « santé humaine ».

Selon les statistiques de la DREP¹, la norme en service-médecin est de 38 000 habitants pour un médecin dans la zone du jumelage alors qu'au niveau nationale elle se situe autour de 10 000 habitants pour un médecin en 2001 ! Ces chiffres témoignent de l'urgence qu'il y a à mener des actions en vue d'alléger les souffrances des populations.

Les éventuels participants aux chantiers de jeunes pourront ainsi intervenir selon les axes suivants :

➤ *les formations*

Pour pallier au manque de personnel soignant dans certains PSP, des missions de formation pourraient être organisées à l'intention de jeunes volontaires dans les villages ; ces personnes formées seront de fait des « agents villageois de santé ». A partir des rudiments acquis, ces derniers seront à même d'apporter les premiers soins en

¹ DREP : Direction Régionale de l'Economie et du Plan du Centre Est

attendant l'évacuation des patients vers les centres de santé. De même, ils pourront mener des campagnes de sensibilisation auprès des populations. Les formations pourront intéresser les thèmes suivants :

- **la santé de la reproduction**

Ce thème demeure d'actualité au Burkina et plus particulièrement pour la zone de jumelage ; de par sa position géographique (zone frontalière des républiques du Togo et du Ghana), elle constitue une zone de transit par excellence pour de nombreux hommes d'affaires. Cette situation a contribué au fil des années à des changements de comportements sexuels chez les jeunes en particulier. Ainsi, on assiste à la dépravation des mœurs avec son corollaire de phénomènes sociaux comme la prostitution, les « grossesses indésirables »,... toute chose favorable à la propagation des IST/SIDA. Au-delà des déterminismes suscités, ces phénomènes peuvent trouver leur explication dans la méconnaissance des règles élémentaires concernant la sexualité. A ce niveau, il faut dire que très peu de jeunes trouvent une oreille attentive à leur préoccupation en ce sens que le cercle familial n'apporte pas de solutions à ce genre de sujet. Il importe de rappeler que la question sexuelle est toujours considérée comme un sujet tabou dans les sociétés africaines.

- **la santé maternelle et infantile**

En Afrique, de nombreuses femmes continuent de perdre la vie en essayant de donner naissance ! Cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne les femmes des campagnes où les difficultés d'accès aux services sanitaires contraignent certaines femmes à accoucher dans des conditions peu recommandables. L'existence au niveau villageois d'une accoucheuse formée, dotée d'un minimum de matériel, serait de nature à réduire ces risques à l'accouchement.

➤ ***« les campagnes ponctuelles d'assistance médicale »***

Par campagne ponctuelle d'assistance médicale, il faut comprendre des missions d'équipes médicales qui viendront pendant des périodes de temps bien déterminées traiter des malades. Ces équipes médicales pourront par exemple être composées de médecins ou tout autre personnel soignant à la retraite. Pour ce faire, il s'avère nécessaire bien identifier les besoins en assistance et les périodes idéales à ce genre d'intervention ; la faisabilité de tels travaux requièrent l'implication des responsables des services sanitaires notamment les chefs des districts sanitaires (PSP, CSPS,...).

Une fois l'idée du projet accepté par les partenaires du Nord, des études seront alors menées auprès des responsables suscités afin d'identifier les domaines dans lesquels il serait intéressant d'envoyer des équipes.

b) Le secteur agro-pastoral

La population de la région mène une diversité d'activités socio-économiques mais l'agriculture, l'élevage et le commerce restent les activités prédominantes. Selon les résultats de l'enquête ENSA² de 1993-94 concernant la production agricole, le Boulgou et le Koulpélogo sont parmi les provinces grandes productrices de céréales (2^e groupe de province au niveau du pays et 1^{ère} productrice d'arachide : 14% de la production nationale en arachide).

Nous avons aussi une grande production maraîchère (oignon) à Béguédo et Niaogho. L'agriculture est le type extensif et de subsistance et reste caractérisée par la faiblesse des rendements agricoles : 700 à 800 kg/ha pour les céréales, 700 à 750 kg/ha pour les arachides et environ 300 kg/ha pour le niébé en association.

² Enquête National sur l'Agriculture

Dans le domaine de l'élevage, la région centre-Est est une zone privilégiée car son cheptel représente une part importante de l'effectif national (8,3% des bovins, 8,9% des ovins et 4,9% des caprins).

En saison pluvieuse, la distribution de la population agricole active selon le type d'activité principales est autour de 80% pour l'agriculture et de 6% pour l'élevage.

Cette proportion est respectivement de 0,5% pour l'agriculture et de 11% pour l'élevage en saison sèche.

Pour ce secteur, les formations devront aider les groupements villageois à améliorer les rendements et à professionnaliser leur filière. Deux types de formations pourront être envisagées :

- **les techniques culturales**

En dépit des efforts consentis par les structures déconcentrées de l'état, les rendements agricoles restent faibles ; cela s'explique en partie par les moyens de production qui demeurent de type traditionnel, mais aussi par la non-maîtrise de techniques culturales adaptées.

- **la production animale**

Les performances réalisées au niveau de l'élevage ne doivent pas occulter les difficultés auxquelles est confronté ce secteur ; parmi ces difficultés, nous avons la pression démographique qui réduit au fil des années les espaces cultivables et partant, les zones de pâturages. Il importe de savoir que l'on a affaire ici à un élevage traditionnel de type extensif et nécessitant donc des espaces relativement grands pour l'alimentation des animaux. Dans ce cas de figure, les changements dans le mode de production deviennent une question de survie pour cette filière ; en effet, de plus en plus d'éleveurs prennent conscience de ces contraintes et tendent d'introduire l'embouche dans le mode d'alimentation de leur bétail.

Au problème d'alimentation, s'ajoute celui du suivi sanitaire des animaux en ce sens que peu d'éleveurs maîtrisent les techniques de soins des animaux.

c) **Le secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**

Dans le contexte actuel de globalisation marqué par l'accroissement des échanges transnationaux, l'ouverture sur le monde extérieur exige de nouveaux moyens de communication ; parler de nouveaux moyens de communication se résume pour le profane aux téléphones portables mais surtout à l'informatique plus précisément à l'Internet. Cela se justifie pleinement quand l'on se situe dans un contexte tel que celui du Burkina Faso ; en effet, l'accès à la « toile » remonte à une date relativement récente (années 1995-96). Quant aux téléphones portables, la libéralisation de ce marché n'a été effective qu'à la fin des années 99 ! Cependant, force est de reconnaître que la vitesse de transfert de ces technologies a été tel qu'ils font partie du quotidien de nombreux burkinabés.

Dans le cadre de ce chapitre, nous nous intéresserons au volet particulier de l'informatique ; il s'agit là d'un secteur en plein essor qui attire de plus en plus de jeunes même dans les campagnes ! Cette attirance pour l'outil informatique concerne essentiellement les notions relatives à l'Internet ; l'Internet est considéré à tort ou à raison par de nombreuses personnes comme un instrument qui permet d'accéder à de nouveaux horizons . Il s'agit essentiellement pour ces derniers de lier des liens d'amitié avec des personnes vivants dans d'autres pays. Cette interprétation est valable aussi bien pour les citoyens que pour les personnes vivants en milieu rural.

Pour ce qui est des chantiers de jeunes, objet de la présente étude, l'on pourra organiser des sessions de formation pendant les vacances ; un préalable à ces sessions de formation, sera l'acquisition d'un ou plusieurs ordinateurs supplémentaires.

d) le secteur des énergies renouvelables

Ce chapitre a déjà fait l'objet d'un dossier complet ; nous n'allons donc pas revenir dans ses détails ; il nous semble néanmoins opportun d'en parler en ce sens qu'il peut intéresser des personnes dans le cadre des chantiers de jeunes.

L'acquisition de connaissances pratiques dans le secteur des énergies solaires exige un temps d'apprentissage relativement important. Pour ce faire, il faudra identifier les personnes désireuses de se former dans ce domaine et les soumettre à une formation continue ;

l'existence dans le département de Niaogho d'une petite entreprise intervenant dans le domaine de l'énergie solaire pourra s'avérer utile et pour cause : une formation en énergie solaire nécessite un minimum d'équipements. Les éventuels stagiaires dans ce domaine viendront donc pour renforcer les acquis des apprenants.

Afin de donner aux personnes formées une chance de valoriser leurs acquis, l'on devra songer à une deuxième phase pour ce type de formation ; cette phase pourra par exemple être celle de la création de micro-entreprises ; en effet, les personnes formées pourront travailler à leur propre compte pourvu qu'elles soient dotées d'un minimum de moyens matériels ou financiers. En ce qui concerne les besoins en matériels, ils pourront être couverts par les envois en containers. Les formations dans ce domaine auront le mérite de contribuer à la création d'emploi au niveau de la zone du jumelage qui, il faut le dire est confrontée à un problème d'insertion pour de nombreux jeunes ; ces jeunes sont pour la plupart des rapatriés en provenance de la Côte d'Ivoire suite à la crise qui a éclaté dans ce pays.

e) le secteur culturel

La prise en compte du secteur culturel dans ce chapitre fait suite à un constat : la prise de conscience de plus en plus grande au niveau des jeunes de la nécessité de valoriser leur patrimoine culturel.

Les appuis attendus des participants à ce chantier concernent essentiellement les aspects organisationnels et de gestion des associations locales œuvrant dans ce domaine ; au-delà de cet appui, ce sera l'occasion d'échanges culturelles entre les jeunes des deux communautés. Les participants pourront s'imprégner de la culture africaine à travers la danse, le théâtre, les contes,...

Conclusion

Au terme de cette étude, la pertinence des chantiers de jeunes se révèle être d'actualité dans le cadre des activités du jumelage ; l'impact de ces chantiers dans l'amélioration des conditions de vie socioprofessionnelles des populations ne souffre en effet d'aucune ambiguïté en ce sens que les besoins sont énormes en la matière.

L'élaboration de dossiers plus complets incluant la faisabilité et les modes d'intervention des jeunes à ces chantiers, après analyse et amendement de la part du BE et des partenaires de ce qui est dit dans cette étude.

Thème 3 : LA CULTURE

Introduction

Vers la fin du vingtième siècle, l'évolution du monde a été marquée par l'apparition de phénomènes nouveaux au nombre desquels le développement rapide des NTIC, la mondialisation,... Ces phénomènes allaient se traduire par de multiples changements dans les habitudes socio-économiques des populations. Ces phénomènes ont diversement été ressentis en Afrique dans la mesure où le continent noir n'a été qu'un acteur passif de leur mise en place. Nombreux étaient cependant les africains qui voyaient dans ces mutations de nouveaux moyens d'asservissement de la part des « pays du Nord ».

En ce début de vingt et unième siècle, l'Afrique est toujours à la recherche de ses marques dans le concert des nations. Après les indépendances qui avaient suscité de nombreux espoirs au sein des peuples d'Afrique, l'on est plutôt septique quant au devenir du continent au regard des contre-performances économiques enregistrées depuis lors ; en effet, tous les programmes de développement élaborés en faveur du continent noir et qui étaient sensés le sortir de sa torpeur se sont soldés par des échecs : c'est le cas des Programmes d'ajustement structurel (PAS) dont les résultats ont été des privatisations sauvages, la dévaluation du Franc CFA avec leurs corollaires de remous sociaux plaçant davantage les économies des pays africains dans une dépendance vis à vis de l'extérieur. Cette extraversion des économies africaines s'est accentuée avec le phénomène de globalisation où les plus faibles subissent la loi des plus forts.

En résumé, toutes les pistes de développement empruntées jusque-là n'ont pas permis le décollage économique du continent ; en d'autres termes, disons que la roue dentée du moteur de développement africain rencontre de sérieuses difficultés d'engrenage dans son ensemble.

Aujourd'hui encore, l'Afrique est en proie à toutes sortes de maux : ainsi, l'analphabétisme, la famine, le SIDA, les guerres,... constituent le quotidien de bon nombre de pays africains.

C'est dans un tel contexte et face à l'inefficacité des « recettes de développement » proposées par l'occident qu'ont germées les idées de retour « aux sources » ! A la base de cette nouvelle dynamique, se trouvaient les hommes de culture à travers leurs actions en faveur de la revalorisation du patrimoine culturel africain. Cette prise de conscience que d'aucun avaient caractérisée d'« effet de mode » a peu à peu grandit de sorte qu'au-delà des hommes de culture, c'est l'ensemble des couches sociales qui en fait leur affaire.

Au Burkina Faso, de nombreux efforts sont menés par les pouvoirs publics en faveur de la promotion de ce secteur ; cette forte implication de l'état dans la promotion culturelle témoigne de la volonté des autorités à créer les conditions les meilleures pour le développement de ce secteur en l'inscrivant dans un cadre institutionnel approprié ; c'est dans cette optique qu'en plus des manifestations culturelles de renom comme le SIAO, la SNC, ...il a été créé le Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles (PSIC) pour venir en aide aux promoteurs de ce secteur.

Les communautés à la base ne restent pas en marge de cet élan en ce sens qu'un peu partout dans le pays l'on assiste à la naissance d'événements culturels de tous genres avec pour objectif la mise en valeur de la culture des terroirs.

La zone du jumelage s'est singulièrement distinguée à travers deux festivals qui au fil des années gagnent en notoriété : le festival Djêka (la danse en bissa) et la fête de l'arachide.

Après avoir fait le tour des différentes manifestations existantes dans la zone du jumelage, la présente étude analysera les possibilités de collaboration que le comité de Laval peut entreprendre avec les dites manifestations.

Plus concrètement, les manifestations recensées seront classées par entité (département ou commune) ; il sera également indiqué les périodes de tenue de ces manifestations, leur importance en terme d'impacts sur le développement socio-économique de la région,...

I LISTES DES PRINCIPALES ACTIVITES A CARACTERE CULTUREL

La pensée de l'écrivain français André Siegfried selon laquelle : « ce serait une erreur de considérer la culture comme une affaire de livres », prend dans le contexte africain toute son importance ; en effet, la culture africaine, dans ses modes d'expression, de conservation et de transmission utilise beaucoup plus un langage basé

sur le gestuel, le visuel et l'oralité. C'est cette vision de la culture qu'a su très bien capter l'auteur Amadou Hampaté Bâ quand il disait : « en Afrique, un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle ! ».

Pour revenir donc à notre sujet du moment, il faut dire que la majorité des événements culturels répertoriés ont trait à la danse et au théâtre avec cependant quelques variantes en l'occurrence, l'exposition d'objets d'arts.

Au niveau de la commune de Garango, deux associations interviennent spécifiquement dans le domaine de la culture à travers des manifestations périodiques ; ce sont :

- l'Association Fête de l'Arachide (AFA)
- l'association « Guidan'tian »

1) L'Association « Fête de l'Arachide »(AFA)

Présentation de l'association

L'association « Fête de l'Arachide » est reconnue sous le numéro de récépissé 2003-615/MATD/DGLPAP/DOASOC du 24 octobre 2003. Son siège est basé à Ouagadougou, cependant la plupart des membres résident à Garango.

L'association poursuit les objectifs suivants :

- la valorisation des potentialités culturelles, artistiques et touristiques de la région du Boulgou,
- l'amélioration et la vulgarisation des mets à base d'arachide

L'Association a saisi la symbolique de l'arachide dans la culture bisca pour bâtir son œuvre de sensibilisation et de mobilisation pour le rayonnement national et international de la culture bisca. L'Association est promotrice de deux (02) festivals :

- la « Fête de l'Arachide » organisée courant premier trimestre de l'année
- le « festival Djenka » qui se tient peu de temps avant la période hivernale (2^e trimestre de l'année)

Contexte et justification

Tout comme les autres nationalités du Burkina Faso, les bisca ont une culture riche et variée. Mais le constat est que cette richesse culturelle est méconnue et non exploitée comme il se doit. Des célébrités en musique traditionnelle existent et attendent une promotion adéquate ; quelques artistes de la musique moderne exploitent d'une manière heureuse et harmonieuse la musique et la danse traditionnelle bisca.

La symbolique culturelle de l'arachide est si forte que l'on vient à associer le nom bisca à cet oléagineux.

Sur le plan artistique particulièrement en musique, la culture de l'arachide a créé un répertoire inépuisable de chants et de rythmes, de véritables « worksongs » très célèbres dans le Boulgou .

C'est donc sur la base de tout ce qui précède sur la symbolique culturelle de l'arachide en pays bisca, que l'Association « Fête de l'arachide » a décidé d'imprimer une dynamique du développement par l'institutionnalisation de la fête de l'arachide, occasion de brassage culturel.

Stratégie de mise en œuvre

La fête de l'arachide et le festival djenka sont les plus grandes et les premières manifestations culturelles dans la région bisca. Le sérieux et la crédibilité des initiateurs et des organisateurs ont signé le rassemblement de la solidarité de toutes les personnalités de la région. L'AFA bénéficie ainsi du soutien des autorités locales et également du partenariat des services et groupements locaux.

Les cérémonies officielles sont placées sous la tutelle des autorités administratives, politiques, de la population de la commune de Garango, des cadres de la région.

Validité du projet et perspectives de pérennisation

La Fête de l'Arachide et le festival djenka apparaissent comme des projets fiables pour plusieurs raisons : dans d'autres régions du Burkina, des manifestations sur le même registre ont lieu avec succès : la fête de l'igname, la fête de la patate, le festival des masques, la lutte traditionnelle.

Les troupes artistiques ont un besoin de compétition. La 1^{ère} édition de la fête de l'arachide organisée à Garango le 15 Février 2003 a connu un succès sans précédent ; elle s'avère comme un besoin annuel et réel des populations concernées. La participation effective de plus de quarante(40) groupements villageois, d'une vingtaine (20) d'associations féminines, d'une dizaine (10) de troupes de danses et de chansons traditionnelles a stimulé toute la population.

Impacts de la manifestation

sur le développement culturel local

- les consommateurs de la région découvriront de nouveaux mets traditionnels à base d'arachide

- un recueil de recettes culinaires et cosmétiques essentiellement à base d'arachide est disponible et régulièrement mis jour
- les troupes artistiques de la région ont un cadre de compétition

Sur le développement de la localité

- les sites touristiques de la région seront visités et vont générer des entrées de devises
- les touristes découvriront les valeurs sociales liées à cet oléagineux par le rapprochement et le brassage des populations
- la commune de Garango sera institutionnalisée comme « le marché national » de l'arachide où s'approvisionneront les opérateurs économiques et autres ayant l'arachide comme matière première.

2) L'association « Guidan'tivan »

Cette jeune association compte à son actif l'organisation au sein de la commune, de plusieurs activités culturelles dont :

- une **fête culturelle** qui se déroule généralement dans le mois de Janvier durant trois jours. Elle consiste en la visite de sites touristiques, l'organisation d'un concours de danses traditionnelles,...
- une **semaine culturelle** axée sur les activités comme les journées de salubrité, de sensibilisation (IST/VIH/SIDA, mariage forcé, droit de la femme,...), un tournoi de football féminin, une exposition d'objets traditionnels, une kermesse, une soirée culturelle avec la prestation des troupes de l'association,... la semaine se déroule en Avril.
- la **fête culturelle pour enfants** dont le thème central est : « enfants et culture » ; elle se déroule en début d'année scolaire sous forme d'un concours de danses traditionnelles, de chants, de guitare,...

NB : l'association s'appuie sur un potentiel humain de qualité et une organisation dynamique ; elle dispose également de ses propres troupes de danses et de théâtre.

Hors mis ces deux associations de la commune de Garango, l'on peut noter la présence sur la scène culturelle d'une association de Niaogho dénommée Kara Bota.

Reconnu sous le numéro de récépissé 2004-008 du 12 février 2004, l'association s'est fixée pour principal objectif la valorisation de la culture bisssa ; ce choix s'explique selon les responsables, par le délaissement des valeurs traditionnelles au profit d'autres cultures.

L'Association Kara Bota, à travers ses troupes folkloriques de musiciens et de danseurs, essaie de remettre en valeur cette richesse culturelle qui tend à disparaître. Dans les faits, l'association tente pérenniser la culture bisssa qui s'apparente à une manifestation de bonheur ou de malheur ; en effet, les mariages, les baptêmes, les cérémonies funéraires,... sont des occasions de manifestations culturelles.

liste de quelques danses, chants et fêtes valorisés par l'Association

• **les danses**

- le « *Maa* », une danse exclusivement exercée par les femmes ou les filles. Elles se servent d'une étoffe tissée avec des cauris suspendus par des ficelles et qui produit un grand bruit quand on les remue.
- le « *Saar* », dansé indifféremment par des hommes et des femmes. On enroule les feuilles de rôniers contenant des gravillons qu'on attache aux deux pieds, produisant des sons au rythme des pas de danse.
- le « *Djenka* » est une danse pas très ancienne, initiée par les chasseurs qui prétendent l'avoir copiée chez des génies.
- le « *Gan man* », danse guerrière au cours de laquelle l'on s'habille de toutes sortes d'amulettes et de gris-gris de chasse et de guerre (lance, fusil, gourdin, flèches,...).
- le « *Firla la* » ou le « *Kossi la* », selon les dialectes, est une chanson et/ou danse à l'occasion des funérailles et des décès des personnes âgées.
- le « *Hèzèlè* » : cette pratique consiste à taper la calebasse des mains par les femmes à l'occasion d'un décès ou de funérailles d'une vieille personne.

• **les fêtes**

- le « *talabalè* » est un sacrifice destiné au génie de la terre.
- le « *tôta* », cérémonie rituelle consistant au versement d'eau de farine issue des nouvelles récoltes aux ancêtres. Cette fête est célébrée différemment : celle du chef de canton, est une grande cérémonie à laquelle sont conviés les villages voisins et les filles du village mariées ailleurs ; celle des chefs de famille, célébrée individuellement et selon la date choisie par ces derniers.
- le « *Zébom* » : ce sont les grandes funérailles en l'honneur des morts qui attendent d'être rituellement mis en route pour le village des ancêtres. Particulièrement à Niaogho, cette cérémonie est organisée en une date unique selon les clans. Il s'agit d'une grande fête qui est célébrée chez chacun selon ses moyens. C'est à cette occasion que sont dansés les « *Maa, Djenka,...* » et chantés les « *Firla la, Hèzèlè* » et autres.

II LES DOMAINES DE COLLABORATION

Ce paragraphe sera consacré à l'analyse des opportunités que peuvent offrir les activités culturels recensées, mais aussi les appuis attendus de la part du comité du jumelage en terme de moyens pour l'organisation de ces manifestations.

1) les opportunités

a) les échanges culturels

Pour les habitants de Laval et de Ladenbourg désireux d'apprendre un peu plus sur la culture africaine, c'est là une opportunité qui se présente à eux ; les manifestations culturelles intéresseront particulièrement les touristes et les participants aux chantiers de jeunes. Ce sera l'occasion pour ces derniers de joindre l'utile à l'agréable, en ce sens que les manifestations culturelles sont des moments de grandes réjouissances populaires.

b) les voyages d'études

Les étudiants travaillant sur des thèmes ayant trait à la culture africaine, trouveront certainement dans ces manifestations des éléments de réponses en vue d'enrichir leurs documents.

c) les études thématiques

Ces études sont pour le moment une initiative de l'association Guidan'tiyan ; l'association essaie tant bien que mal de se lancer dans la production de documents en relation avec la culture bisca.

d) la production cinématographique et photographique

De part l'ampleur et l'intérêt de certaines manifestations culturelles à l'instar de la fête de l'arachide et du festival Djenka, l'on pourrait effectivement penser à la production de films sous formes de documentaires ! De mêmes les amateurs de photographies, auront de la matière en ce sens que les festivals sont souvent accompagnés d'expositions de toutes sortes d'objets du terroir.

e) les séjours formateurs à l'intention des enfants

L'association Guidan'tiyan propose des programmes de formation sur la culture bisca dans les domaines de la danse, du théâtre, de l'histoire,... Ces formations pourront être organisées sous forme de colonies de vacances en ce qui concerne les enfants de Laval et de Ladenbourg.

2) les appuis attendus

L'organisation pratique d'une manifestation culturelle met en jeu un certain nombre de moyens humains, matériels et financiers qui ne sont pas toujours à la portée des promoteurs de spectacles ; le comité de jumelage, en tant qu'acteur de développement dans la zone, a un rôle des premiers plans à jouer !

Il est quelque peu surprenant de constater l'absence d'intervention du jumelage en ce qui concerne la mise en œuvre de telles manifestations ; de par leur caractère mobilisateur de monde, ces manifestations constituent des cadres appropriés pouvant aider à la promotion du jumelage.

Sur ce plan, les promoteurs fondent de nombreux espoirs quant à la contribution du jumelage dans l'organisation desdites manifestations ; ainsi les besoins peuvent être résumés comme suit :

Moyens matériels

- réfection du centre populaire de loisirs et équipements (chaises,...)
- équipements de sonorisation (micro cravates, appareil de musique pour les répétitions des troupes,...)
- éclairage artistique

- matériel de musique (orchestre)

Moyens financiers

- achats des accoutrements pour les artistes
- soutien pour l'organisation des activités (publicité, logistique, prises en charges des troupes,...)

Recherche de partenaires et promotion extérieure

Les promoteurs des manifestations culturelles répertoriées espèrent trouver auprès du jumelage :

- une vitrine pour la promotions de leurs activités à l'extérieur
- des possibilités de partenariat avec des promoteurs de spectacles

Conclusion

Les paragraphes qui précèdent, montrent de façon claire, que la plupart des manifestations culturelles d'envergure à Garango s'articulent autour d'un thème central à savoir : « la valorisation du patrimoine culturel bisssa »_ c'est dire l'intérêt que revêt ces manifestations pour les populations en ce sens qu'elles se sentent directement concernées !

Il n'est point besoin de dire que ces activités culturelles, au-delà de leurs caractères festives, participent à l'essor économique de la région ; ces manifestations qui gagnent en notoriété au fil des années, attirent en effet de plus en plus de visiteurs, offrant ainsi des possibilités d'affaires aux opérateurs économiques privés.

Afin de participer à la pérennisation de ces activités, le jumelage, en tant que partenaire de développement, peut avoir un rôle des premiers plans à jouer ...

Thème 4 : LA COMMUNICATION

La communication/information constitue en notre sens le défi majeur qui s'impose au Bureau Exécutif de comité de jumelage. La grande discrétion qui entoure la vie du jumelage s'apparente à une gangrène qui entrave la bonne marche du jumelage ; en effet, les rumeurs et les suspicions dont est victime le jumelage sont entretenues par l'absence d'information et le manque de communication.

Bien qu'il soit question dans les termes de référence d'élaborer un plan de communication afin de mieux faire connaître les activités du jumelage, il est aussi vrai que ce plan ne peut être viable que s'il est suivi et mis en application.

Le problème communicationnel relève plus de la volonté des responsables locaux de créer des cadres appropriés pour mettre à la disposition des masses l'information dont elles ont besoin ; c'est le lieu pour nous d'avancer un cas de figure que nous avons rencontré au cours de notre prestation, et que nous jugeons utile de soumettre comme sujet à réflexion : les bureaux locaux du jumelage sont souvent coupés des décisions prises lors des AG du BE ; qu'est-ce qui peut justifier le manque de restitution de la part de leurs responsables qui siègent cependant au bureau ?

Le manque de dynamisme de ces bureaux locaux qui se caractérisent par l'absence d'animation, voire de rencontres, peut constituer un argument en charge du problème communicationnel. Face à un tel manquement de la part de ces bureaux, ceux-ci se défendent en avançant l'argument selon lequel ils ne sont pas associés aux prises de décisions, et que tout leur est imposé ! En pareil circonstance, il n'est pas difficile de comprendre l'absence d'intérêt pour ces bureaux quant aux activités du jumelage. Sur cette base, l'on est tenté de se demander si le problème de communication ne relève pas plutôt d'autres motivations ? En d'autres termes, quelle mission est assignée aux bureaux locaux ? Autant d'interrogations qui méritent d'être élucidées avant de parler de plan de communication.

Pour notre part, il convient de redéfinir les attributions des différents acteurs du jumelage ; certains goulots d'étranglements sont liés à la faible implication et/ou responsabilisation de ces acteurs, en ce sens que la suprématie du Bureau Exécutif dans la gestion et les prises de décisions occulte un temps soit peu le rôle des bureaux locaux. Et pourtant, les bureaux locaux, plus proches des populations, sont mieux placés pour connaître les préoccupations de ces derniers. Ainsi, en donnant certaines prérogatives à ces bureaux, ils seront responsabilisés devant leurs électeurs !

Le plan de communication qui sera proposé dans ce chapitre, est relatif à la recherche des voies et moyens pour la re-dynamisation du jumelage ; il s'appuie sur le renforcement des animation au sein des instances locales en charge de la gestion du jumelage.

I L'animation au sein des bureaux locaux

Cette animation passe impérativement par le tenue régulière de réunions au sein des bureaux locaux ; ces réunions seront organisées sous forme de forum entre les membres des bureaux locaux et leurs populations ; cela permettra ainsi membres des bureaux locaux de réfléchir sur les préoccupations des populations, de faire des propositions concrètes par rapport à la résolution de ces préoccupations et de les soumettre au bureau Exécutif au cours des AG. Les rencontres des bureaux locaux devront faire l'objet de procès-verbaux écrits, comportant les résultats obtenus et transmis au Bureau Exécutif afin d'être lus en assemblée.

II L'animation au sein du Bureau Exécutif

Nous insisterons sur ce point dans la mesure où le Bureau Exécutif constitue l'organe de coordination de l'ensemble des activités du jumelage ; au cours de notre prestation, le constat que nous avons eu à faire, est qu'il existe un laxisme dans la conduite des actions. Ce manque de dynamisme est lié à la faible concertation et au manque de véritables forums d'échanges d'idées et de débats au sein du bureau ; en effet, le fonctionnement du BE dans sa forme actuelle se limitant à des réunions mensuelles, se révèle inapproprié pour rendre efficace l'action du jumelage et répondre aux défis du développement local .

Il faudra donc, au-delà des réunions mensuelles, songer à créer des moments pour discuter et échanger sur la vie du jumelage et tout ce qui s'en suit... Il s'agit là d'un exercice plus ou moins complexe qui fait intervenir la notion de comportement altruiste dans la gestion du jumelage !

Il est important que le Bureau Exécutif se départisse de certaines prérogatives s'il veut conduire à bien sa mission, auquel cas il buttera toujours sur des résistances quant à l'implication de tous les acteurs du jumelage dans les activités du jumelage.

Pour ce faire, nous préconisons les aménagements suivants au niveau de la gestion et de l'animation du BE:

- à chaque rencontre du BE, la parole devra être donnée aux différents bureaux locaux en vue de leur permettre faire le bilan de leurs rencontres qui sera présenté sous forme de procès verbaux. Le contenu de chaque procès verbal fera ensuite l'objet de débats afin d'en retenir la substance !
- faire des réunions du BE de véritables moments de débats d'idées au cours desquels s'expriment tous les points de vue.
- prévoir des rencontres avec les différentes composantes de la populations afin d'une part, les informer sur les activités du jumelage et d'autre part, s'enquérir de leurs préoccupations ; cela permettrait d'éviter les rumeurs et les suspicions.
- sensibiliser les différents membres quant à leur mission au sein du bureau car, nombreux sont les membres du bureau qui ignorent leur rôle !

III La diffusion de l'information

Cette diffusion de l'information est l'affaire de tous les acteurs du jumelage (BE, BL, cellule d'appui-conseil,...) ; cependant, pour plus d'efficacité, les bureaux locaux sont mieux placés pour jouer ce rôle, car plus proches des populations.

L'utilisation des outils suivants est du ressort de la volonté du BE ; ce sont :

- les réunions publiques
- les émissions radiodiffusées
- exposition et affichage sur les places publiques
- la création d'un périodique d'information sur le jumelage.

En conclusion , et par rapport au plan de communication, nous préconisons une approche assez simple fondée sur une réelle implication des membres du BE dans l'animation du jumelage. Cette implication devra s'entendre par une plus grande ouverture envers les bénéficiaires et plus de travail, car la bonne marche du jumelage en

dépend. En ce sens, force est de reconnaître le BE est le seul à pouvoir recréer une confiance entre tous les acteurs du jumelage, toute chose qui passe par sa propre cohésion...

Thème 5 LE COMMERCE EQUITABLE

Introduction

La province du Boulgou regorge d'énormes potentialités en matière de commerce ; elle constitue une zone d'échanges par excellence compte tenu de sa position géographique (zone frontalière des républiques du Togo et du Ghana. Le commerce vient en troisième position des activités socio-économique après l'agriculture et l'élevage.

En dehors des commerçants de profession, il n'est pas rare de voir des personnes pratiquer le commerce en tant qu'activité complémentaire de leurs occupations permanentes ; en effet, pendant la contre-saison, de nombreux jeunes et femmes s'adonnent à l'achat et la revente de produits agropastoraux. Il s'agit dans ce cas d'un « commerce de subsistance » en ce sens que les revenus engrangés servent à l'achat de nourriture pendant la période de soudure.

Pour en revenir à notre préoccupation du moment, nous allons nous intéresser aux produits locaux susceptibles de faire l'objet d'exportation sur les marchés extérieurs, notamment le marché européen. Il sera donc question de produits issus des petites entreprises locales. Ces petites unités industrielles sont confrontées dans leur évolution au problème d'écoulement de leur production ; le marché local ne permet pas aux acteurs de ce secteur d'avoir une clientèle potentielle qui puisse assurer leur expansion, voire leur survie ! L'étroitesse du marché local, marquée par le faible pouvoir d'achat des populations constitue de fait un handicap pour le développement de ces entreprises.

L'on pourrait à juste titre penser au commerce équitable pour remédier à cette situation ; en effet, le commerce équitable se présente dans ces conditions comme la seule issue à même d'offrir de nouvelles perspectives de vente et de garantir un juste prix aux produits locaux. Cependant, ce type de commerce fait intervenir des modes et des règles de transaction qui diffèrent de ceux du commerce traditionnel ; à contrario du commerce traditionnel, dont la finalité est la recherche du maximum de profit, le commerce équitable, lui se soucie de la notion d'équité dans les échanges. C'est dans ce sens que le cadre du jumelage se révèle être approprié pour ce type d'action. En tant que structure bénévole dont l'action est fondée sur un sentiment altruiste, le jumelage pourra en effet apporter un appui substantiel au commerce équitable.

Dans ce chapitre, après un inventaire de l'ensemble des produits locaux intéressés par ce commerce, il sera étudié, et l'opportunité et les possibilités d'exportation desdits produits.

I Identification des produits

Les produits qui suivent sont issus des différentes activités des groupements socioprofessionnels de la place ; nous avons, ainsi :

a) *au niveau de la maroquinerie*

<u>Désignation</u>	Quantité/ trimestre	<u>Désignation</u>	Quantité/tri mestre
sac Werkorogo	35	porte feuille	50
sac kooko	30	chapeaux en cuir	60
sac daaly	25	chapeau en paille	50
sac à main dame	20	petit panier en paille décoré	80
sac guilba	40		

b) *au niveau du tissage*

<u>Désignation</u>	Quantité/ trimestre	<u>Désignation</u>	Quantité/tri mestre
nappe de table pour 6 chaises	90	pagne sans dessin (grand)	30
nappe de table pour 8 chaises	25	pagne sans dessin (petit)	30
nappe de table pour 4 chaises	40	pochette 20cm x 40cm	100
nappe de table pour 12 chaises	35	tapis pour décoration 2,15 x 1,5m	12
pagne avec dessin (grand)	20	couverture	12
pagne avec dessin (petit)	20	gang la pèlga	30

c) *au niveau de la teinture*

<u>Désignation</u>	Quantité/ trimestre	<u>Désignation</u>	Quantité/tri mestre
pagne à base d'amidon	20	pagne couleur unique	50
pagne bogolan	40	pagne multicolore	60
pagne à base de bougie	30		

d) *au niveau de la couture*

<u>Désignation</u>	Quantité/ trimestre	<u>Désignation</u>	Quantité/tri mestre
robe en Bazin	40	chemise en pagne wax	30
robe en bogolan	40	chemise Bazin	40
chemise brodée	35	chemise bogolan	40
Louily pendé (pagne traditionnel ou en tissu)	40	grand boubou avec pantalon	20
		nappe de table pour 6 chaises	10
Tissu tremblant	40	nappe de table pour 4 chaises	10

e) *au niveau de l'agroalimentaire*

<u>Désignation</u>	Quantité/ mois	<u>Désignation</u>	Quantité/tri mestre
du bissap	148kg	cacahuète (sucré, salé ou à l'ail)	300kg
du gingembre	148kg	caramel d'arachide	
beurre de karité	300kg	patte d'arachide	
du citron	148kg	pain de singe (sucré)	
mangues séchées	300kg	couscous de riz et de mil	300kg
du tamarin			

Remarque : le bissap, le gingembre, le tamarin et le citron sont des extraits se présentant sous forme de poudres sucrés.

II Opportunité et pertinence de l'exportation des produits locaux

Dans la zone du jumelage, la répartition de la population active par secteur d'activité montre que le secteur informel occupe la deuxième position, après l'agriculture et l'élevage ; cette distribution de la population active est révélatrice d'une tendance de plus en plus forte au niveau de l'emploi au Burkina Faso, voire en Afrique.

Autrefois considéré comme un secteur réservé à une catégorie de personnes (« ceux n'ayant pas réussi dans l'école »), le secteur informel compte de nos jours parmi ses acteurs des diplômés en tout genre ! Cette situation résulte de la conjugaison de deux facteurs :

- le secteur public, jadis grand pourvoyeur d'emploi, se trouve au fil des années dans l'incapacité de remplir à bien cette mission ; ainsi confronté au problème de chômage, les politiques étatiques en faveur l'emploi prônent désormais « l'auto emploi ». La politique de l'auto emploi sonne par ailleurs comme une démission des pouvoirs publics dans la mesure où il n'existe pas un cadre institutionnelle adapté à même de répondre aux attentes des acteurs ! Outre cela, peu de moyens sont mis à la disposition des opérateurs pour mener leurs activités.
- les produits des petites unités artisanales occupent de plus en plus une part importante du marché local des biens de consommation ; le goût prononcé des touristes pour les produits de l'art a aussi permis, au-delà de ce marché, à certains acteurs de se faire une clientèle à l'extérieur.

Le marché extérieur constitue sans conteste un débouché sûr pour les produits des petits artisans ; pour ce qui est du cas spécifique de la zone de Garango, la qualité et/ou la diversité des produits fabriqués permettent d'envisager une exportation sur d'autres marchés.

Une telle initiative aura le mérite de garantir aux artisans un juste prix pour leurs production ; ainsi, ces artisans, forts d'une clientèle acquise, pourront accroître leurs productions en même temps que leurs revenus.

Dans cet ordre d'idées, les petites et moyennes entreprises pourront s'agrandir et former la base d'un tissu économique capable de résorber le taux de chômage !

III Faisabilité

La faisabilité s'entend ici par l'ensemble des conditions qu'impliquent la mise en œuvre de ce projet d'exportation des produits locaux dans le cas du commerce équitable. Ces conditions pourront être résumées comme suit :

1) les aspects liés aux produits

a) la qualité des produits

La qualité constitue une condition sine qua non pour l'exportation d'un produit sur un marché extérieur ; concernant la qualité, en particulier pour ce qui des produits alimentaires, l'on se référera aux normes définies par la ligue des consommateurs. Quant au contrôle pratique des produits avant exportation, il importe de s'attacher les services d'une structure agréée par l'Etat.

b) la disponibilité des produits

Afin d'assurer une disponibilité des produits dans les magasins, il s'avère nécessaire pour les structures intéressées ce commerce d'avoir une idée des quantités qui peuvent être produites périodiquement. Sur ce point, les opérateurs rencontrés nous ont assuré de leur capacité à honorer les quantités prédéfinies.

2) les aspects organisationnels pour l'exportation des produits

Avant la mise en œuvre effective du projet, un échantillon des produits recensés sera transmis aux partenaires de Laval. La suite du projet dépendra des observations faites sur ces produits ; ces observations prennent en compte : la qualité, la quantité demandée, les prix aux producteurs, les modes de transport,...et surtout l'engouement des partenaires pour ce commerce.

La conduite d'une telle activité requière la mise en place d'un organe de gestion ; pour ce faire, les producteurs mettront en place un comité de gestion en charge du volet commerce équitable ; ce comité devra dans un premier temps travailler de concert avec un professionnel afin de se former en vue de prendre la relève.

Une fois les aspects suscités clarifiés, se pose maintenant la question des coûts qu'engendreront la mise en œuvre de l'activité.

3) les aspects financiers

Ces aspects financiers sont relatifs aux coûts suivants :

- transport des produits
- taxes d'exportation sur les produits
- frais divers (acheminement des produits à Ouagadougou, rémunération de la structure de contrôle des produits,...)

En vue de la résolution au problème posé par les coûts, il convient de répartir les charges entre les différents acteurs ; les solutions suivantes peuvent être explorés :

contribution du comité de jumelage :

La contribution du comité devra se traduire par la prise en charge des coûts de transport et taxe d'exportation.

N.B : concernant les taxes d'exportation, il va être étudié la possibilité de leurs exonérations du fait que l'activité s'inscrit dans un cadre de coopération !

participation des promoteurs

Les promoteurs, principaux bénéficiaires de ce commerce auront leur partition à jouer ; pour un début, les promoteurs devront démontrer leur intérêt pour ce commerce à travers la prise en charge de certains frais (acheminement, rémunération de la structure de contrôle des produits).

Conclusion

La mise en œuvre du projet d'exportation des productions locales présente sans aucun doute de nombreux avantages pour les artisans et l'économie locale ; la concrétisation du projet va cependant dépendre de la volonté des responsables du jumelage à tenter l'expérience !

Au-delà des coûts que va engendrer le démarrage du projet, les retombées économiques du projet doivent guider le choix des acteurs du jumelage.

Thème 6 : ENVOIS PAR CONTAINERS

De nombreux domaines sont susceptibles d'être intéressés par ces envois par containers ; en effet, l'importance des besoins à couvrir et les difficultés d'accès à certains types d'équipements constituent des arguments en faveur de cette activité.

La liste des besoins qui suit tient compte de l'avis des populations rencontrées ; elle n'est donc ni figée ni exhaustive en ce sens que tous les besoins n'y figurent pas. Cela s'explique par la non-pertinence de ces besoins.

Après le recensement des besoins, il sera proposé des pistes de solutions pour une répartition équitable des équipements qui seront reçus.

I LISTE DES BESOINS

1) Le matériel informatique et bureautique

Les besoins dans ce domaine sont les plus nombreux ; de par les avantages qu'elle procure, l'informatique est devenue de nos jours un moyen de travail incontournable pour les entreprises et même les individus. Ceci est d'autant vrai vu la tendance de plus en plus grande des jeunes pour ce secteur ; l'ordinateur qui, par le passé se présentait comme un luxe est devenu aujourd'hui une nécessité. Pour le Burkina Faso, il ne se passe plus une année sans qu'on attende parler d'ouverture d'un établissement informatique. L'état quant à lui s'est lancé dans une politique de modernisation de son administration en se tournant résolument vers l'équipement de ses services en ordinateurs. Cependant, le développement rapide du secteur des NTIC occulte parfois les difficultés d'accès au matériel informatique ; en effet, les coûts du matériel constitue sans aucun doute l'handicap majeur pour son plein emploi.

Pour revenir à la zone du jumelage, il faut dire que de bon nombre de services ne disposent pas d'un ordinateur ; il est de même pour les établissements secondaires dont les élèves seront pénalisés dans l'avenir faute d'initiation à l'informatique.

2) Le matériel et équipement médical

Dans ce domaine, force est de reconnaître l'action du jumelage pour venir en aide aux infrastructures sanitaires et aux populations eu égard des efforts accomplis ! Il faudra cependant, tenir compte de l'avis de ces services sanitaires afin d'envoyer des médicaments qui répondent effectivement aux besoins réels des populations.

3) Les manuels scolaires

Là encore l'action du jumelage a été salubre en ce sens que plusieurs bibliothèques survivent aujourd'hui grâce aux manuels fournis par le jumelage ; il faudra désormais songer à une répartition équitable de ces manuels en tenant compte des différentes inspections primaires existantes dans la zone du jumelage.

4) Les équipements sportifs

La jeunesse a été la grande oubliée du jumelage durant toutes ces années ! C'est le moment pour les différents acteurs du jumelage d'inscrire les préoccupations de cette frange de la population dans leurs secteurs d'intervention. L'on pourrait commencer par soutenir cette jeunesse dans le domaine où elle s'épanouit le plus c'est-à-dire le sport. Le développement du sport constitue en outre un des six (06) engagements nationaux³ du président du Faso.

Le matériels sportif pourrait être constituer :

- d'équipements pour les aires de jeu (poteaux, filets, ...)
- d'équipements pour les acteurs (maillots, ballons, chaussures, ...)

5) Les équipements d'énergie solaire

³ Les engagements nationaux font partie d'un programme politique du président de la république

La non-couverture en énergie électrique de la plupart des départements du jumelage n'est pas sans effet sur l'amélioration des conditions de vie des populations ; à l'instar des centres de santé, bon nombre de services sociaux sont dépourvus d'alimentation en énergie électrique. Cet handicap pourrait être surmonté si l'on disposait d'une certaine compétence et des moyens en vue d'équiper ces infrastructures en plaques solaires.

Dans cet ordre d'idées, l'on pourrait effectivement penser à l'envoi par container des équipements (plaques solaires, batteries, câbles, régulateurs,...) et pour les installations, rappelons qu'il existe dans le département de Niaogho, une petite entreprise d'énergie solaire.

6) Les équipements pour artisans

Le développement des petites entreprises artisanales est souvent confronté au manque de moyens de production ; les envois par containers devront en ce sens tenir compte de leurs besoins. Ces petites unités interviennent dans les domaines suivants :

- la menuiserie
- la maçonnerie
- l'électricité
- couture

II PROCEDURES DE REPARTITION DES EQUIPEMENTS

Afin d'éviter certaines difficultés qui peuvent découler de la distribution des équipements, un minimum de règles méritent d'être préétablies ; ces règles auront pour objectifs de garantir un partage équitable de équipements toute chose qui fera taire les rumeurs autour de ces envois.

Les propositions suivantes sont formulées pour servir de base à l'élaboration des règles :

1^{ère} proposition : l'esprit des envois actuels, basés sur les amitiés et certains engagements, doivent être maintenus pour resserrer les liens déjà établis.

2^e proposition : permettre au comité de jumelage de Laval d'adresser directement certains équipements.

3^e proposition : soumettre une partie des équipements à une vente aux enchères ; les fonds issus des ventes aux enchères pourront servir au financement de micro-projets et au fonctionnement du Bureau Exécutif..

Thème 7 : LE TOURISME

Introduction

A l'origine du jumelage Laval-Garango, se trouve une relation amicale entre deux personnes d'horizons différents ; c'est cette relation, qui dans son évolution a permis au jumelage de devenir au fil des années un outil de développement au service de la coopération décentralisée. Pour une meilleure adhésion des deux communautés, si différentes par leur culture, aux actions du jumelage, une plus grande connaissance mutuelle des deux peuples s'impose ; il est en effet difficile d'impliquer des personnes dans des œuvres au profit d'une communauté dont elle ne peut s'imprégner des réalités. Il importe donc de créer des « passerelles » afin de permettre des échanges plus rapprochés entre ces communautés. Plusieurs options s'offrent pour parvenir à un tel objectif ; notre choix se portera cependant sur le cas du tourisme comme facteur de rapprochement des peuples.

Le tourisme présente divers avantages aussi bien pour les habitants de Laval et de Ladenbourg que pour les populations locales au niveau de la zone du jumelage. Les touristes pourront mettre à profit leur séjour pour découvrir les réalités de la vie africaine au travers de visites de sites, de participation à des manifestations culturelles,.. Quant aux populations de la zone du jumelage, au-delà des aspects d'échanges culturels et d'amitié, elles bénéficieront à coup sûr des retombées économiques qu'engendrent de tels voyages.

Dans le souci de mieux cerner tous les contours du sujet en question, l'étude portera sur les points suivants :

- l'évaluation du potentiel touristique de la zone
- la mise en place d'un dispositif de gestion des séjours touristiques
- l'évaluation des capacités d'hébergement
- l'analyse de l'intérêt économique

- les autres informations utiles

I LE POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA ZONE DU JUMELAGE

Sur le plan touristique, la zone du jumelage offre de nombreuses opportunités en terme de découvertes. Le milieu physique, de par sa diversité, présente un paysage qui séduira à coup sûr les visiteurs. Ce milieu comprend aussi bien des plaines, des plateaux, des cours d'eau, des collines dont le point culminant est le mont « Boulgou ». La végétation n'en est pas moins séduisante avec ses savanes arbustives et herbeuses parsemées de petites forêts par endroit. On y rencontre également des retenues d'eau autour desquelles se développe un ensemble d'activités humaines comme la culture maraîchère, la pêche, l'agropastoral,...

Le milieu humain est marqué par la prédominance d'un groupe ethnique (les bisssa) au côté desquels cohabitent essentiellement des peuhls ; cependant, les flux migratoires de plus en plus importants et l'érection de Garango en commune de plein exercice (depuis 2000) occasionnent l'arrivée d'autres peuples. Les frottements ont permis au fil des années une symbiose dans le mode de vie des autochtones et des migrants de sorte qu'à nos jours, il est difficile de faire une distinction ethnique au sein de la population ; c'est là un exemple de cohabitation pacifique qui mérite d'être suivi pour une meilleure intégration des peuples. Cette cohabitation pacifique présente de nombreux avantages en ce sens que les campagnes africaines sont souvent en proie à des confrontations ethniques dont les conséquences sur le plan de la stabilité sont les déplacements de populations favorisant les phénomènes de famines, d'épidémies,...

La spécificité du peuple bisssa réside dans son goût prononcé pour l'aventure : les étrangers sont parfois surpris de faire la rencontre avec des « ivoiriens », des « gabonais », mais surtout des « italiens » au sein des familles ! Il s'agit en fait des noms donnés à la diaspora bisssa en provenance de ces pays. Cette diaspora a fortement influencé le mode de vie des populations ; elle est en partie à la base de l'essor économique de la zone à travers les transferts sans contrepartie de fonds à leurs familles restées dans les villages. L'action de cette diaspora n'a pas été sans effet sur le cadre de vie et notamment au niveau de l'architecture des bâtiments ; en effet, l'habitat villageois dans sa conception traditionnelle tend à disparaître en ce sens que de plus en plus, les constructions s'effectuent à partir de matériaux définitifs donnant ainsi à la région une image de modernité !

Les marchés de la zone ont une fréquence tournante de trois jours. Le jour du marché constitue une attraction en soi car c'est le lieu de rencontre et de retrouvailles entre les différentes composantes de la société ; on y rencontre des vendeurs en provenance des villages environnants mais aussi des commerçants venus des centres urbains plus importants. Les produits rencontrés sur le marché sont majoritairement ceux de l'agriculture et de l'élevage ; on y trouve cependant toute une gamme de produits manufacturés importés ou issus de petites entreprises locales. L'ambiance du marché est un spectacle à part entière. Le visiteur se trouve en effet, plongé dans un monde surchauffé par les marchandages interminables ; à côté de ces vendeurs et acheteurs se déroule un autre spectacle non moins attrayant, l'ambiance des cabarets : le cabaret se présente sous la forme d'un hangar construit à partir de matériaux purement locaux (terre battue, poutre, paille,...) Les consommateurs du « dolo », la bière locale issue de la transformation du sorgho rouge, sous l'effet de l'alcool s'adonnent à toutes sortes de jeux, de débats, de querelles,... qui ne manqueront pas d'amuser le spectateur.

Les touristes, avec un peu de chance auront l'occasion, de participer à des manifestations culturelles traditionnelles ; en Afrique, les cérémonies funéraires, les mariages, les rites coutumiers,... sont des occasions de grandes réjouissances.

Nous terminerons ce paragraphe par l'identification de quelques sites touristiques

◆ *la colline du « Boulgou »*

Situé du côté Sud de la commune de Garango, le Boulgou constitue un site touristique naturel qui attire bon nombre de visiteurs ; c'est cette colline qui a donné son nom à la province. Son ascension facile pourra intéresser les amateurs d'alpinisme ; une fois parvenu au sommet, l'on peut se laisser emporter par la vue panoramique qu'elle offre sur les environs. Les éventuels participants à son ascension auront l'occasion de participer aux sacrifices rituels préalables.

◆ *la mare sacrée de Lengha*

Cette mare était dans le temps, un important lieu de sacrifices, où de nombreuses personnes venaient apporter des offrandes en vue d'implorer la bénédiction des divinités ; on y rencontrait des hippopotames, mais plus particulièrement, selon les dires des anciens, un crocodile de taille impressionnante qui jouait le rôle de gardien ! Depuis la construction du barrage de Bagré, la mare a plus ou moins disparu faisant place à une vaste étendue d'eau servant désormais à la pêche et à la culture maraîchère. Le lieu des sacrifices est cependant matérialisé par un caillou où s'effectue toujours les rites. Quant aux hippopotames, ils se sont déplacés d'environ une dizaine de kilomètres pour se retrouver à « Djahora », frontière Lengha-Yakala. D'autres se sont retrouvés aux environs de Niaogho. Il est possible de les observer dans l'après-midi.

◆ *Le mausolée de Naaba Zoungrana*

Le site du monument dédié à Naaba Zoungrana, l'ancêtre des mossés, érigé par le Ministère des Arts, de la culture et du tourisme fait partie du patrimoine culturel national. Il est devenu un lieu de pèlerinage pour les touristes nationaux et internationaux.

Une visite guidée du site permettra aux touristes de s'imprégner et de comprendre l'un des temps forts de l'histoire du Burkina Faso, en particulier l'origine mossé et la formation des premiers royaumes de ce peuple... Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site !

◆ *le campement touristique de Zigla Koulpélé*

Créé en 2001, grâce au concours de l'ONG Tourisme Développement Solidaire (TDS), ce campement fait partie d'un ensemble de sites appelés « villages d'accueil » et implantés dans quatre provinces du Burkina. Ce sont :

- Doudou (département de Ténado), province du Sanguié
- Koréséna (département de Gorom-Gorom), province de l'Oudalan
- Boala (département de Kaya), province du Sanmentenga
- Zigla Koulpélé (département de Garango), province du Boulgou

Le campement a une architecture semblable aux cases traditionnelles, construits à base de matériaux locaux ; il s'agit d'un ensemble composé de :

- neuf (09) cases d'une capacité de dix-huit lits.
- un magasin, un bureau, une cuisine, une boutique, un bar, des hangars,...

TDS se charge de la promotion du campement et de l'envoi des touristes ; les séjours touristiques sont gérés par un personnel de 24 personnes (gérants, guides, cuisiniers, animateurs,...). Cinq (05) à Huit (08) séjours sont organisés dans l'année pour des groupes formés d'une douzaine de personnes ; les séjours ont des durées allant de 7 à 10 jours.

Rappelons cependant que le campement accueille uniquement les touristes pour le compte de TDS.

II DISPOSITIF DE GESTION DES SEJOURS TOURISTIQUES

Afin de mener à bien l'activité touristique, il convient de l'inscrire dans un cadre approprié ; pour ce faire, il faut donner à ce volet les moyens matériels et humains nécessaires. Avant de revenir sur les moyens matériels, nous mettrons l'accent sur le dispositif organisationnel qui aura en charge la gestion des séjours touristiques.

1) Les moyens humains

Le dispositif qui sera mis en place s'apparentera à un comité de gestion dont les membres seront issus du secteur touristique mais aussi des instances locales du comité de jumelage ; en matière de professionnel de tourisme rappelons qu'il existe à Zigla Koulpélé un campement touristique. Le comité qui sera mis en place pourra s'appuyer sur les expériences de ce campement. Le comité devra comprendre au moins :

- un responsable (de préférence un professionnel du tourisme)
- un membre de chaque bureau local
- des guides touristiques
- des animateurs

Plus concrètement, le comité aura pour principales missions :

➤ *l'accueil et l'installation des touristes*

La prise en charge des touristes se fera à partir de Garango dès leur arrivée en gare par un guide désigné à cet effet ; ce dernier se chargera de les conduire dans un lieu d'hébergement qui sera fonction de leur choix.

➤ *la proposition d'un programme de séjour aux touristes*

Ce programme sera élaboré de concert entre le comité et le touriste en fonction de la durée du séjour de ce dernier ; il sera axé cependant sur les sites touristiques identifiés dans le paragraphe I.

➤ *l'accompagnement des touristes*

Un guide sera commis aux touristes en vue de faciliter leurs déplacements ; le guide servira en outre d'interprète aux touristes, veillera à leur sécurité et les aidera dans les marchandages pour l'achat d'articles.

Important : afin de conduire à bien sa mission, le comité de gestion des séjours touristiques devra être formée à cette mission ; et pour cette formation, l'on pourrait s'attacher les services du campement de Zigla doté d'une expérience en la matière.

2) les moyens matériels

L'activité touristique nécessite un minimum de moyens logistiques ; en terme de moyens matériels, l'on pourra s'appuyer dans un début sur ceux du comité de jumelage en l'occurrence le véhicule. Ce véhicule exige une mise en état préalable compte tenu de son état de vieillissement. Pour les touristes épris de sport, il faudra songer à des bicyclettes !

Remarque : Les attributions et la coordination entre ce comité et le Bureau Exécutif seront ultérieurement définies ; cette tâche revient au Bureau Exécutif en collaboration avec les autres acteurs du jumelage.

3) rôle des comités de Laval et de Ladenbourg

De part leur proximité des potentiels touristes, les partenaires du Nord pourraient s'occuper du volet promotion ;

III LES CAPACITES D'HEBERGEMENT

Il existe sur place de nombreuses infrastructures d'hébergement à même de répondre aux attentes des touristes. Dans ce paragraphe, nous allons faire le point sur ces établissements en commençant par ceux existants dans la commune de Garango.

❖ *La case Laval*

Composée de deux bâtiments (la case Laval et belle époque), cette infrastructure est l'œuvre des « partenaires du Nord » dont la gestion est confiée au Bureau Exécutif du comité de jumelage. Localisée en plein centre-ville de Garango, cette case offre un cadre convivial pour les séjours en famille ; sa capacité est de 12 lits. Son accès à l'eau courante et à l'électricité en fait un établissement moderne.

❖ *Le tropicana*

Situé à la sortie de Garango (en allant vers Tenkodogo), ce complexe hôtelier offre à ses hôtes un cadre tranquille, loin des bruits de la ville ; sa proximité avec le barrage de Garango en fait un cadre de détente pour les passionnés de nature. Son environnement favorise en effet, les promenades en plein air. On y trouve sur place un restaurant-bar et un hôtel.

Le tropicana dispose d'une capacité de huit (08) chambres dont :

- quatre (04) ventilées et dotées de lits de deux places avec des toilettes internes
- et quatre (04) ventilées et dotées de lits d'une place avec toilettes internes

❖ *Le PDR/Boulgou*

Légèrement excentré par rapport à la ville de Garango, le PDR/Boulgou comprend :

- un dortoir d'une capacité de trente (30) lits
- quatre (04) chambres climatisées équipées de douches internes
- deux (02) chambres climatisées équipées de douches internes non fonctionnelles

❖ *Le campement touristique de Zigla-Koulpélé*

Dans son mode de fonctionnement actuel, le campement de Zigla ne peut constituer lieu d'actualité pour les touristes du jumelage en ce sens qu'il s'agit d'une sorte de club privé réservé aux touristes de TDS.

❖ *L'auberge de Béguédo*

En bordure de l'axe Garango-Niaogho, l'on peut apercevoir cet auberge qui dispose de quatre chambres comportant une douche interne, un lit de deux places et un petit bureau. Il est prévu son extension à dix chambres dans un mois au plus tard. Notons par ailleurs que l'auberge bénéficie d'une alimentation électrique à partir d'un système d'énergie solaire.

❖ *Le campement du jumelage de Béguédo*

Le campement à une capacité de quatre chambres de deux lits dont trois sont en bonne état.

IV ANALYSE DE L'INTERET ECONOMIQUE DU TOURISME

Les différents jumelages (Laval-Garango, Béguédo-Hautes Alpes et Niaogho) qu'entretiennent les départements de la région avec des villes européennes constituent sans conteste un atout pour la conduite d'activités touristiques.

Comme indiqué en introduction, cette activité peut constituer une importante source d'entrées de devises ; cela implique cependant une bonne organisation des acteurs qui auront en charge la gestion de cette activité, mais aussi un professionnalisme de la part de ces derniers ! Pour ce faire, il revient aux acteurs locaux de définir des stratégies ; ces stratégies peuvent être élaborées sur la base de deux axes :

- la promotion du patrimoine touristique de la région
- la création de conditions les meilleures pour les séjours touristiques.

Nous reviendrons plus tard sur ces aspects en ce sens que ce paragraphe sera consacré à l'analyse de l'opportunité (économique) qu'il y aura à organiser des séjours touristiques à l'intention des habitants de Laval et de Ladenbourg. Cette opportunité sera évaluée en terme de gains financiers pour les opérateurs économiques privés mais aussi pour le comité de jumelage.

Au niveau des opérateurs privés

- Cas des artisans

Nombreux sont les producteurs d'objets d'arts qui rencontrent des difficultés d'écoulement ; cela se justifie par l'étrécissement du marché local, toute chose qui ne permet pas de sortir les artistes de leur précarité. L'on connaît cependant le goût prononcé des touristes européens pour ces objets d'arts qui garantissent en outre à ces producteurs des justes prix ; ainsi, un flux régulier de touristes pourra constituer une clientèle potentielle pour ces derniers.

- Cas des structures d'hébergement

Certaines structures d'hébergement ont du mal à assurer la gestion de leurs infrastructures compte tenu du faible taux d'occupation dont elles sont confronté. L'activité de tourisme, si elle est bien mise en œuvre, pourra pallier à ces difficultés et contribuer par la même occasion à la lutte contre le chômage en ce sens que la gestion des dites structures exige un minimum de personnel.

Au niveau du comité de jumelage

Régulièrement confronté à des problèmes de moyens financiers pour son fonctionnement, le Bureau Exécutif trouvera sans aucun doute à travers l'activité touristique, une solution à cet handicap qui n'est pas sans entrave sur sa bonne marche. Différents scénarios se présentent dans un tel cas de figure ; dans ce paragraphe, seront proposées quelques pistes qui nécessiteront une étude plus approfondie de la part du Bureau Exécutif.

- *la location de la case Laval* dont les recettes sont reversées au compte du fonctionnement, pourra connaître un taux d'occupation à la hausse, améliorant par la même occasion les recettes.
- il sera possible de définir de façon concertée, *le prélèvement à hauteur d'un certain taux, d'une partie des revenus des infrastructures d'hébergement* pour les clients qui transitent par le canal du comité de jumelage.
- *la création d'une boutique de vente d'objets d'arts* au profit du comité de jumelage.
- *la location aux touristes de la voiture du jumelage.*

Au niveau des groupements et associations

L'activité touristique sera à mesure de favoriser des opportunités de partenariats pour ces structures ; en effet, avec un peu de chance, ces structures trouveront auprès des touristes une oreille attentive à leurs préoccupations si celles-ci mènent des activités susceptibles d'être appuyées.

V AUTRES INFORMATIONS UTILES

Ces informations sont relatives à la disponibilité de certains sociaux qui pourraient faciliter le séjour des touristes ; ainsi nous avons :

❑ communication

La plupart des technologies de l'information et de la communication sont accessibles à partir de Garango ; c'est le cas du téléphone, du fax et de l'Internet.

❑ santé

La commune de Garango est dotée d'un centre médical.

❑ loisirs -distractions

De nombreux bars, buvettes et restaurants offrent des cadres enchanteurs pour les détenteurs ; on peut y passer le temps au son de musiques et boire un coup entre copains. Les gourmets y trouveront toute une gamme de mets locaux.

Conclusion

Rappelons qu'il s'agit ici d'une étude sommaire qui pourra servir de base aux réflexions quant à la conduite d'activités touristiques dans le cadre du jumelage. Cependant, l'on peut d'ores et déjà, s'apercevoir que l'intérêt économique des séjours touristiques est indéniable pourvu qu'il soit mis en place un comité dynamique qui sera à même de créer les conditions pour la bonne marche de l'activité ; cela implique la capacité de ce comité quant au développement d'initiatives pour l'exploitation des avantages que peut procurer le tourisme !

La concrétisation de cette ambition nécessite un travail de concertation qui incombe en notre sens au Bureau Exécutif en collaboration avec le comité de Laval ; les aspects liés à la faisabilité pratique seront alors étudiés de façon concertée entre le comité de jumelage et des

Thème 8 : LE ROLE DES ONG LOCALES

Le comité de jumelage Laval-Garango intervient dans une zone où coexistent de nombreuses autres associations ; en dépit des modes d'intervention qui peuvent différer d'une structure à l'autre, un minimum de collaboration aurait pu être établi entre ces structures en vue de permettre des échanges inter locales. Tel n'a cependant pas été le cas jusque-là...

Ces échanges se révèlent pourtant impérieux et pour cause : un partenariat entre associations au niveau local aura le mérite de créer une meilleure synergie dans les actions entreprises sur le terrain. Chaque association pourra de ce fait s'inspirer de l'expérience de l'autre et accroître par la même occasion ses capacités dans les domaines où elle est moins compétente !

Il existe en effet au niveau de la zone du jumelage des structures qui ont des domaines d'intervention beaucoup plus ciblés et qui, de ce fait, possèdent une meilleure approche en terme de gestion de projet relevant de leur domaine.

Dans le cadre de cette étude, les démarches entreprises se sont dirigées vers trois ONG dont : BORNE Fonden, Bissakou Pou et Dakoupa. Ce choix tient compte de la diversité des domaines d'intervention du jumelage ; en effet, chacune de ces ONG excelle dans un domaine bien défini. C'est le cas de :

- BORNE Fonden, dont la spécialisation dans la gestion des projets en faveur des enfants pourrait intéresser le volet parrainage du jumelage,
- Bissakou pou qui possède une longue expérience dans le domaine de l'agroenvironnement et qui serait susceptible d'appuyer le jumelage dans ce type de projets,
- quant à l'ONG Dakoupa, elle est dotée d'une expérience multi-sectorielle (formation, construction, activités génératrices de revenus,...).

Jusque-là, seul Bissakou Pou a fait preuve d'une volonté manifeste par rapport à l'idée d'un partenariat avec le jumelage ; mieux Bissakou pou présente une offre technique pour un partenariat. Quant à BORNE Fonden, les responsables locaux nous renvoient vers leurs instances dirigeantes basées à Ouagadougou ; avec Dakoupa, les diverses démarches nous ont permis d'apprendre un peu plus sur cette ONG.

I Présentation de DAKOUPA

Créée en 1993, l'association DAKOUPA est une fédération de groupements à la base. Elle intervient dans quatre (04) départements de la province du Boulgou (Garango, Tenkodogo, Komtoèga et Niaogho).

L'Association compte 38 membres à la base dont, des groupements villageois féminins, masculins et mixtes.

Sur le plan organisationnel, DAKOUPA est composé des organes suivants :

- une assemblée générale qui est l'instance suprême regroupant les groupements à la base
- un bureau exécutif représentant l'organe de décision
- une équipe d'appui pour la mise en œuvre des actions de développement et la gestion de administrative de l'Association

DAKOUPA a été reconnu par le bureau des ONG en 1996.

II Domaines d'intervention

DAKOUPA intervient dans la majorité des secteurs d'activités intéressant le développement rural. Cependant, l'ONG est plus active dans les secteurs suivants :

- environnement et sécurité alimentaire
- santé communautaire
- hydraulique villageoise
- éducation formelle et non formelle
- promotion des droits humains
- activités génératrices de revenus
- renforcement des capacités locales

III Activités déjà réalisées

Il importe de signaler d'entrée de jeu que la liste des réalisations qui suit n'est pas exhaustive ; elle permettra néanmoins au lecteur de se faire une idée sur les réalisations de l'ONG. Ainsi, nous avons :

- *au niveau de l'environnement et de la sécurité alimentaire*, on peut noter les actions de fosses fumières, de reboisement,... en vue de la restauration des sols. Il y a eu en outre la construction de banques de céréales dans plusieurs villages.
- *concernant la santé communautaire*, l'intervention de DAKOUPA s'est traduite dans les faits par : les équipements pour les CSPS, la construction d'une pharmacie avec un fonds de roulement, des dotations en Kit de santé, des campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA.
- *quand à l'hydraulique villageoise*, ce sont des forages et des puits à grand diamètre, mais aussi des promotions en hygiène, eau et assainissement qui constituent le lot d'actions de l'ONG.
- les actions en faveur des *activités génératrices de revenus* s'expriment sous forme d'octroi de micro crédits aux groupements pour la conduite de leurs activités. Entre autres activités soutenues, on retient l'embouche, le séchage de légumes, le fumage de poisson,...
- *au niveau de l'éducation formelle*, DAKOUPA a procédé à la mise en place de 5 écoles bilingues réparties dans les départements ; quant à *l'éducation non formelle*, elle concerne les formations et l'alphabetisation.

Résultats des entretiens menés avec DAKOUPA

Avec DAKOUPA, les rencontres nous ont surtout permis de nous imprégner de la philosophie de cette ONG à travers d'une part, son organisation et d'autre part, son mode d'intervention auprès des populations bénéficiaires. Nous avons ainsi compris les liens qui régissent la collaboration entre l'équipe d'appui, le bureau exécutif et les bénéficiaires (les groupements).

En dépit des différences qui peuvent subsister dans les règles et modes d'intervention, nous sommes convaincus que l'établissement d'un partenariat avec DAKOUPA sera de nature à améliorer l'action du jumelage ; en effet, le comité de jumelage pourra tirer profit de l'expérience et des moyens (logistiques, compétences humaines,...) de cette ONG.

DAKOUPA émet cependant des réserves quant à sa collaboration avec le comité de jumelage et pour cause : les responsables veulent se donner un temps de réflexion après les derniers événements qui ont secoué le jumelage.

ASSOCIATION BISSAKOU-POU

Association d'environnement et de développement reconnue par récépissé

N° 97/007/MAT/PBLG/HC/TNK du 26 Juin 1997.

Représentant NATURAMA au Boulgou

Membre du Réseau Africain d'Action Forestière

Accrédité au centre de liaison environnemental international

OFFRE DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DE JUMELAGE GARANGO-LAVAL-LADENBOURG POUR LE SUIVI DES ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE L'AGROFORESTERIE

Septembre 2004

AVANT PROPOS

La présente note technique sur l'association Bissakou-Pou a été rédigée dans le cadre du processus de partenariat avec le comité de jumelage Garango-Laval –Nadenbourg pour le suivi des activités dans le domaine de agroforesterie. Elle tire sa justification sur un certain nombre de constats que sont :

- ✓ L'association Bissakou-Pou est une organisation de la société civile locale qui a une expérience de l'ordre de dix ans sur terrain. Ce qui signifie qu'elle a une bonne lecture des problématiques de développement au niveau local ;
- ✓ L'association Bissakou-Pou est une organisation spécialisée dans la gestion des ressources naturelles, secteur dans lequel il a des expériences d'exécution des projets locaux. Ce qui est la preuve qu'elle a une maîtrise des approches de conservation surtout dans un contexte de développement local ;
- ✓ L'association Bissakou-Pou est une fédération de clubs dans les villages des départements de Garango, Boussouma, Béguédo, Niaogho dont l'orientation repose sur l'appui accompagnement des producteurs au sein de ces clubs dans le cadre de leur auto promotion. Ce qui signifie qu'elle a une bonne expérience dans la conception et la mise en œuvre des approches participatives dans la mise en œuvre des projets locaux de développement ;
- ✓ L'association Bissakou-Pou a depuis sa création priorisé la lutte contre la désertification dans sa planification. Elle a en outre une longue expérience dans la mise en œuvre des projets de démonstration. Ce qui signifie qu'elle a une bonne maîtrise des approches agroforestières.
- ✓ L'association Bissakou-Pou a enfin, une longue expérience dans le renforcement des capacités locales en terme de formation, d'encadrement et de suivi accompagnement des groupements au niveau des villages. Ce qui signifie qu'elle maîtrise les problématiques de renforcement des capacités locales.

Cet ensemble d'expérience lui a valu le développement et la gestion de plusieurs partenariats tant au niveau local que national. Ce qui est la preuve qu'elle a une expérience dans la gestion du partenariat.

Autant d'expérience qui lui permette de se positionner comme un partenaire potentiel du comité de jumelage Garango-Laval dans le cadre de planification et de la mise en œuvre des actions de suivi encadrement des organisations à la base.

Le développement du partenariat avec le comité de jumelage sera la démonstration d'une synergie entre le jumelage et une organisation de la société civile (Bissakou-pou) dans la mise en œuvre des projets locaux de développement. Les résultats qui seront obtenus serviront d'exemple à d'autres partenaires de la zone et partant du pays tout entier.

I. LES RAISONS D'ETRE DE BISSAKOU-POU

La vision de l'association Bissakou-Pou est de « *devenir l'association de référence au niveau provincial en matière de promotion des idéaux de conservation de la nature et de développement durable* ».

La mission de Bissakou-Pou est de « *contribuer à la conservation et à l'exploitation durable des ressources naturelles du Pays Bissa* ».

Pour réaliser cette mission, l'association s'est fixée comme objectifs de mobiliser les ressources intellectuelles, financières et matérielles de ses membres et partenaires en vue de renforcer les bases d'un éco développement véritable.

Dans ce sens Bissakou-Pou se propose comme objectifs majeurs de:

- ✓ Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ Contribuer à la résolution de la question de la santé des populations du statut de la femme et des droits de personne ;
- ✓ Contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomique des populations rurales ;
- ✓ Promouvoir l'information, l'éducation, la communication relative au développement durable et à l'environnement en particulier ;
- ✓ Développer des relations de Coopération avec d'autres organisations mouvements des jeunes sur le plan national et international poursuivant les mêmes objectifs.

II. LES EXPERIENCES CAPITALISEES

2.1. Au niveau de la gestion des ressources naturelles

2.1.1. Au niveau conceptuel

Bissakou-Pou est membre actif de plusieurs réseaux au niveau national traitant de la problématique de la gestion des aires protégées. On peut noter de façon globale que Bissakou-Pou est membre du réseau NATURAMA et ainsi que son représentant dans le Boulgou. Elle a fortement contribué à l'animation du réseau Africain d'Action Forestière basé au Cameroun ;

La présente offre de partenariat de Bissakou Pou en tant que membre actif au sein de l'ensemble de ces institutions de conservation et de développement constitue un élément important en terme de maîtrise des problématiques de agroforesterie mais aussi, des opportunités de mise à jour permanent des connaissances sur les politiques et stratégies de conservation. Ce qui constitue un atout important et qui sera valorisé dans le cadre de l'exécution et de suivi des activités.

2.1.2. Au niveau opérationnel

Bissakou-Pou a, à son actif un certain nombre d'expériences dans la gestion des ressources naturelles au titre desquelles on peut noter qu'elle anime actuellement un processus de gestion communautaire d'un refuge local des hippopotames où six villages sont impliqués dans le département de Boussouma (le refuge local de Woozi) en collaboration avec le PDR/B;

2.2. Au niveau de l'appui aux initiatives locales dans la gestion des ressources naturelles

2.2.1. Au niveau conceptuel

De part sa stratégie d'intervention axée sur « *le faire faire* », l'appui aux initiatives locales constitue l'un des points stratégiques d'une gestion durable des ressources naturelles. De ce fait, Bissakou Pou a une longue expérience dans ce domaine. On peut noter qu'elle assiste en moyenne une vingtaine de groupements par an pour la conception de leurs projets communautaires de gestion des ressources naturelles ;

2.2.2. Au niveau opérationnel

Les expériences de BISSAKOU POU sont assez révélatrices de ses capacités d'appui. On notera entre autres que :

Au niveau des activités de reforestation : L'exécution des différents projets a permis de mettre en terre plus de 45000 plants dont environ 15000 fruitiers et 30000 ordinaires. Avec une moyenne de 58% de survie.

Au niveau de la conservation des sols, la mise en œuvre de ces différents micro-projets a permis de réaliser 500 hectares de sites anti-érosifs (en terre ou pierreux) et dont les impacts dans certaines zones ont déjà été sentis sur les rendements agricoles.

Au niveau de la productivité des sols, plus de 1000 fosses fumières ont été réalisées et ont contribué à renforcer l'impact des sites anti-érosifs en terme d'amélioration de la productivité des terres agricoles ;

Au niveau de la maîtrise de la consommation du bois énergie, plus de 25000 foyers améliorés ont été confectionnés et actuellement utilisés dans des ménages.

Au niveau des formations : les activités de renforcement des capacités (formation, sensibilisation, etc.) qui ont accompagné l'exécution des activités a permis d'améliorer la prise de conscience des promoteurs. Ce qui constitue un gain potentiel en terme d'aptitude à initier des activités similaires et de pérennité en terme de capacité à entretenir les investissements à la fin des différents projets.

Au niveau de la promotion du genre : tout au long de sa planification et de sa mise en œuvre, la problématique genre a été une préoccupation de base. Ainsi, l'ensemble des projets ont toujours pris en compte les préoccupations des femmes et des jeunes. En faisant l'analyse que la problématique de la lutte contre la désertification au niveau national considère les femmes, les jeunes et les anciens comme le groupe sensible, il est aisé de tirer la conclusion que la problématique genre vue sous l'angle des groupes sensibles a été bien intégrée et bien prise en compte dans la planification et la mise en oeuvre des actions de Bissakou-Pou dans la zone du Boulgou.

2.3. Au niveau du renforcement des capacités de gestion des ressources biologiques

2.3.1. Au niveau conceptuel

On peut citer entre autre que BISSAKOU POU capitalise une longue expérience en matière d'éducation du public sur la conservation. En plus des conférences publiques dans les écoles et villages, auprès d'acteurs spécifiques comme les décideurs, les femmes, etc. Elle contribue à la production d'une série de documents d'information qui contribuent fortement au renforcement des capacités conceptuelles des différents acteurs directement ou indirectement concernés par la problématique de la conservation. On peut noter entre sa contribution à la réalisation de la notice d'impact environnementale du refuge local de Woozi, sa contribution à la réalisation du plan d'aménagement et de gestion du refuge local de Woozi, autre les publications suivantes, sa contribution à l'édition du bulletin trimestriel d'éducation environnementale « NATURA » produit par NATURAMA ;
Etc.

2.3.2. Au niveau opérationnel

La mise en œuvre du Projet BISSAKOU POU/PDR/B d'appui accompagnement des groupements de quatre villages dans la zone de Garango. Ce projet a permis d'atteindre un certain nombre de résultats qui sont :

- ✓ Renforcer les capacités techniques en foresterie de 99 producteurs à travers les sessions de formation dans quatre villages ;
- ✓ Consolider les connaissances de 409 producteurs sur la problématique de la lutte contre la désertification ;
- ✓ D'assister techniquement plus de 144 bénéficiaires dans le domaine du reboisement et de la Régénération Naturelle Assistée ;
- ✓ Renforcer la capacité d'analyse et de planification des bénéficiaires à travers l'identification et la programmation de nouvelles activités.

III. SYNTHÈSE DES EXPERIENCES ET EXPERTISE DISPONIBLE

3.1. Les expériences capitalisées dans la gestion des projets en agroforestries

Le tableau suivant fait la synthèse des projets exécutés au cours des trois dernières années.

N°	ACTIVITE/PROJET	PERIODE COUVERTE	COUT TOTAL	PARTENAIRES
1	Projet IEC/environnement	2001-2002	5.000.000	NATURAMA
2	Projet d'appui aux activités génératrices des femmes en relation avec la gestion des ressources naturelles	2002	10.000.000	NATURAMA/ACDI
3	Projet production des plants	2002-2003	4.500.000	NATURAMA/ACDI
4	Désinfection de l'eau par irradiation solaire	2001	5.000.000	EWAG/SANDEC-SUISSE

5	Projet de lutte contre la désertification dans le département de Garango	2002	15.000.000	PDR/B
6	Projet de lutte contre la dégradation des terres et gestion rationnelle des ressources naturelles	2002-2003	6.800.000	NATURAMA
7	Projet de renforcement des capacités et de suivi accompagnement des femmes dans la confection et l'utilisation des foyers améliorés	2003	1.900.000	BORNEFONDEN Centre 610 Lergho
8	Participation communautaire à la lutte contre la désertification dans sept villages	2002-2003	11.000.000	Fonds Canadien de soutien à la lutte contre la désertification
9	Projet d'appui en vivre pour la réalisation des fosses fumière, construction des diguettes ,reboisement	2003	10 tonnes	PAM

3.2. Les capacités développées

3.2.1. Au niveau des biens et investissements

L'inventaire des biens et équipements de l'association réalisé en janvier 2004 a permis de disposer d'un certain nombre d'équipements qui lui permette d'être opérationnelle sur le terrain. Le tableau suivant fait la synthèse des biens et équipements de l'association :

TYPE D'EQUIPEMENT	COMPOSITION	Quantité	Etat
Equipement Roulant	Moto	3	Fonctionnelles
Equipement IEC	Groupe électrogène	2	Fonctionnel
	Magnétoscope	2	Fonctionnel
	Téléviseur	2	Fonctionnel
Equipements informatiques	Ordinateurs	3	Fonctionnels
	Imprimante	2	Fonctionnelle
	photocopieuse	1	Fonctionnel
Autres équipements	Bancs	50	Fonctionnels
	Tables	10	Fonctionnelles

3.2.2. Au niveau des ressources humaines

SPECIALITES	DOMAINE DE COMPETENCE	EXPERIENCE	STATUT DANS L'ASSOCIATION
Ingénieur des Eaux et Forêts	Ressources naturelles ; Analyse des politiques	Cadre niveau doctorat 18 ans	Personne ressource
Sociologue anthropologue	d'expérience en suivi accompagnement, et en développement organisationnel des associations et organisations communautaires de base	un cadre niveau maîtrise, 10 ans d'expérience	Conseiller technique
Administration	Gestion du partenariat renforcement des capacités, sensibilisation du public Suivi de proximité des groupements	un cadre moyen niveau Terminal, 10 ans d'expérience	Coordonnateur
2 animateurs et 1 secrétaire	Suivi des activités sur le terrain	Niveau BEPC 5 ans d'expérience chacun	Animation

Conclusion

La problématique de la gestion durable des ressources naturelles au niveau locale reste une préoccupation de premier plan pour tout les acteurs de développement.

Après une dizaine d'années d'intervention sur le terrain et de contribution à l'alimentation de la réflexion sur des thématiques diverses dans la zone du Boulgou, l'association Bissakou-Pou estime qu'elle dispose de nos jours des compétences et de l'expérience nécessaires pour assurer un suivi accompagnement de qualité aux populations.

De la réalisation de cette activité de suivi accompagnement dépendra de l'opportunité que le comité de jumelage lui offrira.

II BILAN DES ACTIVITES

2.1 La ré-dynamisation du jumelage

Par ré-dynamisation du jumelage, il faut comprendre l'ensemble des interventions de la cellule d'accompagnement en faveur de la promotion du jumelage ; cette promotion du jumelage se révélait nécessaire quand on sait le contexte qui a précédé notre mission ! Notre objectif était de redonner une certaine confiance aux acteurs du jumelage afin de nous permettre de travailler de façon concertée avec tout le monde. Ainsi donc, la ré-dynamisation a été effective grâce à deux actions que sont :

2.1.1 La communication et l'information

Afin d'éviter les suspicions qui entourent l'action des responsables du jumelage dans la conduite de leur mission, la gestion/animation du jumelage requière une plus grande transparence. Or, qui parle de transparence, parle d'information ! Concernant l'information, force est de reconnaître la part de responsabilité des différents acteurs qui ont péché en cloisonnant l'information à leur niveau.

Face au besoin d'information, la cellule d'accompagnement, faute de circuit fiable existant, s'est vue dans l'obligation de mener des actions afin de pallier à ce déficit. Dans cette optique, l'on a entrepris d'aller vers les acteurs à la base pour porter l'information dont elle avait besoin. Au-delà de l'information, il faut instaurer un dialogue franc entre les responsables et les bénéficiaires au travers d'une communication plus large.

2.1.2 Les permanences

L'installation de la cellule d'accompagnement au niveau du local du jumelage a constitué une sorte de « secrétariat permanent » pour le jumelage ! En effet, la salle de coopération qui jadis n'était utilisée que par le Bureau Exécutif lors de ses rencontres, connaît de plus en plus d'affluence compte tenu de la présence de la cellule d'accompagnement ; cette situation a contribué à donner un nouveau visage au jumelage en ce sens que les populations trouvaient là des personnes à qui s'adresser pour d'éventuels renseignements.

2.2 La formation des rédacteurs locaux

La formation des rédacteurs locaux visait le renforcement des capacités rédactionnelles de ces derniers ; cette formation s'est déroulée courant janvier 2004 et a porté sur le thème : « montage de dossiers de demandes de financement ».

Cette formation qui avait pour but de participer au renforcement des capacités locales, tant au niveau des animateurs (BE) que des acteurs (bénéficiaires) du jumelage répondait au contexte présent ; en effet, le transfert des pleins pouvoirs au bureau exécutif quant au choix des projets à financer exige certaines compétences dans l'analyse des dossiers. Aussi la formulation d'un dossier en lieu et place d'une simple demande de financement, nécessite de la part des rédacteurs locaux des connaissances dans le montage de dossiers.

2.3 Bilan de la cession de financement des projets

Il importe de rappeler que depuis notre arrivée aux cotés du Bureau Exécutif du comité de jumelage, une seule session de financement a pu se tenir ; il s'est agit des projets financés sur la base des fonds alloués par le comité de Laval pour le premier trimestre de l'année 2004.

Le présent bilan tient donc uniquement des ces projets en ce sens qu'il ne nous est pas possible de faire cas des autres projets en cours tout simplement parce que nous ne sommes pas fortement impliqués dans leur mise en œuvre.

2.3.1 Liste des projets retenus

(voir rapport d'étape)

2.3.2 L'état d'exécution des projets

Tous les projets mis en œuvre ont été exécutés conformément au calendrier prévisionnel, et ce fut une grande satisfaction que de constater que les travaux se sont déroulés sans difficultés majeures. A ce jour, les réceptions définitives des différents chantiers sont terminées et les infrastructures sont en cours d'utilisation. Nous donnons ici la liste desdits projets :

- la salle de classe du CEG de Boussouma

- le logement de maître de Torla (Garango)
- le logement de maître de Tangsèga (Niaogho)
- le logement de maître de Dierma (Boussouma)
- le logement de maître de Goghin (Boussouma)
- la réfection de l'école de Ouarégou (Garango)
- le hangar de Sanogho (Garango)
- les équipements d'assainissement pour ADACOG (Garango)
- le soutien aux activités du club littérature du lycée (Garango)

2.3.3 L'état d'exécution des fonds alloués

Sur une base d'environ **18.499.000 FCFA**, l'ensemble des neuf (09) projets retenus devaient mobiliser une somme de **17.467.298 FCFA** au titre des subventions de la part du jumelage.

Au montant initial de initial des subventions, il faudra ajouter deux rallonge budgétaires :

- 127.500 FCFA pour la salle de classe du CEG de Boussouma
- 324.800 FCFA pour la modification des charrettes de ADACOG

Ces deux rallonges fixent désormais le montant global des subventions à **17.919.598 FCFA**.

L'état d'exécution des fonds sera matérialisé par le tableau suivant : il s'agit du tableau récapitulatif de l'état financier des actions.

Tableau récapitulatif de l'état financier des actions (premier semestre 2004)

<u>Actions engagées</u>	Fonds Engagés (montant de la subvention)	Fonds Justifiés (dépenses engagées)	Solde à justifier (fonds non-utilisés)
Construction d'une salle de classe au CEG de Boussouma (département de Boussouma)	3.313.098 + rallonge de 127.500	-main d'œuvre : 937.198 -matériaux : 2.375.900 (127.500)	00
Construction d'un logement de maître à l'école de Tangsèga (département de Niaogho)	2.557.800	-main d'œuvre : 500.000 -matériaux : 1.879.750	-reliquat : 178.050 par le BE
Construction d'un logement de maître à l'école de Torla (département de Garango)	2.557.800	-main d'œuvre : 500.000 -matériaux : 1.893.350	-reliquat : 164.450 par le BE
Réfection de 03 classes à l'école de Ouarégou (département de Garango)	2.131.750	-main d'œuvre : 500.000 -matériaux : 1.272.500 (293.500 supplémentaire)	-reliquat : 65.750 par le BE
Construction d'un hangar au sein du CSPS de Sanogho (département de Garango)	302.500	-main d'œuvre et matériaux : 302.500	00
Équipement en matériels de nettoyage pour l'association ADACOG (commune de Garango)	1.113.750 + rallonge de 324.800	1.113.750 (+324.800)	00
Soutien aux activités du club littérature du Lycée de Garango	300.000	300.000	00
Construction d'un logement de maître à l'école de Dierma	2.557.800	-main d'œuvre : 500.000 -matériaux : 1.937.000	-reliquat : 120.800 par le BE
Implantation d'un forage à Goudou (commune de Garango)	75.000	00	75.000
Construction d'un logement de maître à l'école de Goghin (département de Komtoèga)	2.557.800	-main d'œuvre : 500.000 -matériaux : 1.928.250	-reliquat : 129.550 par le BE
TOTAL :	17.919.598	17.185.998	733.600

2.4 Le suivi des projets

Le dispositif de suivi (voir rapport d'étape) qui avait été mis en place n'a pas fonctionné comme nous l'aurions souhaité et pour cause : la contrainte temps et/ou moyens selon le responsable du suivi du BE, est l'argument qui a prévalu pour que ce dernier ne puisse pas pleinement assurer sa partition.

Dans ces conditions, la cellule d'accompagnement de concert avec les bénéficiaires (APE) se sont organisés de sorte à pouvoir suivre de bout en bout l'exécution des projets ; ce travail de collaboration avec les bénéficiaires a permis d'atteindre des résultats plus que satisfaisants.

En plus des projets de Laval, nous nous sommes vus confier le suivi d'autres chantiers, notamment les constructions des trois écoles de Ladenbourg par les TP de Tenkodogo. A ce jour, nous avons pu boucler le suivi de tous les chantiers de construction en cours.

2.5 Les études

Il s'agit ici des études contenus dans le chapitre I du présent rapport. Ces études traitent d'un ensemble de thèmes visant à élargir le champ d'action du jumelage.

2.6 La formation du Bureau Exécutif

La mission d'accompagnement prenait en compte ce volet non moins important ; en effet, l'objectif était que l'accompagnement puisse permettre aux animateurs (membres du BE) du jumelage d'accroître leurs capacités en termes de gestion. Pour ce faire, la plus grande implication des BE dans les différentes activités de la cellule devrait être de mise ; ainsi, au travers d'un processus d'apprentissage, ces derniers allaient progressivement s'imprégner des outils nécessaires à la gestion des projets dans le milieu rural.

Nous sommes forcés de reconnaître que les résultats atteints à ce niveau sont mitigés et c'est peut être là que se situe la fausse note de notre intervention ; sur ce plan, il convient cependant de faire la part des choses en terme de responsabilité ! Au-delà des incompréhensions qui ont pu exister quant à notre mission, nous estimons que la manque de sollicitation dont a fait preuve le BE à notre égard constitue la principale explication à cet échec. Il ne serait pas opportun de s'étaler ici sur les divers raisons de cet état de fait.

2.7 Les réunions de travail

Les rencontres initiées avec le BE constituent des moments privilégiés pour la restitution des travaux que nous menons, hélas souvent de façon unilatérale avec les populations.

Pour le dernier trimestre, ces réunions ont connu la participation de différentes personnalités au nombre desquelles :

- Monsieur Félix BOYARM (Secrétaire permanent du Comité National de Jumelage)
- Monsieur André ZOURE (Maire de la Commune de Garango)
- Monsieur Isaïe PARE (directeur de Ed-PA)
- Messieurs les différents préfets des départements

Certaines de ces rencontres ont été initiées par le Bureau Ed-PA en vue d'impliquer les autorités locales dans la gestion du jumelage ; ces rencontres ont en outre permis au bureau d'études d'exposer ses travaux et de solliciter auprès des autorités des appuis-conseils afin de rendre plus efficace notre intervention à Garango.

III LES DIFFICULTES

Les difficultés qui ont jalonné la prestation du Bureau d'études Ed-PA sont similaires à celles rencontrées dans le cadre de tout changement ; en effet, l'intervention de la structure d'accompagnement s'est traduite dans les faits par la mise en jeu de modes et règles de travail différents de ceux utilisés par le passé.

Dans un tel contexte, les difficultés rencontrées peuvent s'expliquer en terme d'adaptation et d'appropriation des nouvelles méthodes de travail, toute chose qui nécessite un certain temps. Cela étant, il n'en demeure pas moins que durant notre prestation, certains cas de figure rencontrés nous laissent croire qu'au-delà des nouvelles méthodes travail, d'autres raisons sont à l'origine des goulots d'étranglement qui ont entravé la bonne collaboration avec le BE ; ces raisons sont celles évoquées dans le rapport d'étape et peuvent s'appréhender selon deux points de vue :

d'une part, les membres du BE avancent les arguments suivants :

- *le manque de temps*, en ce sens que la plupart d'entre eux sont toujours mobilisés par leurs activités professionnelles ;
- *la faiblesse des moyens au niveau du fonctionnement* fait partie des arguments évoqués par ces derniers pour expliquer leurs difficultés à bien mener leur mission ;

d'autre part, et selon la cellule d'accompagnement :

- *la mauvaise interprétation du rôle du bureau d'études* et pour cause, les membres du BE semblent ignorer le contenu (les TDR, les règles de collaboration, ...) de notre prestation !
- *l'absence de solidarité entre les membres du BE* due au fait qu'il n'y a de véritables débats d'idées entre les responsables du jumelage ; conséquence : le désintéressement de certains qui se traduit par l'absentéisme aux réunions ;
- *la gestion de certains projets (en particulier le mode de financement)*, dont les procédures ne sont pas portées à la connaissance de tous, est de nature à créer des suspicions au sein des membres du BE et des BL.
- une dernière raison non moins importante, est la notion de *comportement altruiste* nécessaire dans le cadre de toute activité bénévole !

IV LES SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Dans les lignes qui suivent seront évoquées des pistes de solutions afin d'une part, de lever les contraintes qui ont entravé la bonne marche de la mission d'accompagnement et d'autre part, permettre aux animateurs du jumelage de travailler dans un réel esprit de solidarité ; outre ces deux aspects, il sera également question d'anticiper sur une proposition ayant trait avec la conduite des activités du jumelage.

Pour ce faire, trois axes de réflexion constitueront l'essentiel de ce chapitre ; il s'agit :

➤ *...au niveau de la mission d'accompagnement*

- expliquer aux membres du BE le rôle du bureau d'études en partant du contenu du contrat (les termes de références) ;
- définir, si possible au préalable des règles de collaboration ; ces règles peuvent s'entendre en termes des fréquences des rencontres, du rôle de chaque partie (au niveau des prises de décision, de l'exécution et du suivi des projets),...

➤ *...au niveau de l'animation au sein des animateurs du jumelage*

- définir les tâches dévolues aux bureaux locaux, en particulier en ce qui concerne leur pouvoir de décision et d'exécution dans la mise en œuvre des projets ; sur ce, il faut dire que nous sommes régulièrement approchés par les animateurs à la base (BL) qui viennent se plaindre d'être des acteurs passifs du jumelage. Ces derniers souhaiteraient être plus associés à la gestion des activités du jumelage ;
- créer les conditions pour mettre l'information à la disposition de tous les acteurs ;
- sensibiliser les animateurs du jumelage quant au comportement altruiste que nécessite leur mission ;

➤ *...au niveau de la conduite des activités du jumelage*

La suggestion qui va suivre s'inscrit dans le cadre d'une amélioration des activités du jumelage ; elle devra en ce sens permettre au jumelage de mieux répondre aux défis qui s'imposent en terme de développement local durable. Cette proposition tient également compte des avis de différentes autorités locales (Maire de Garango, Secrétaire permanent du Comité National de jumelage) exprimés lors d'une rencontre à Garango avec le BE et en présence du bureau d'études.

Il s'agit d'**élaborer un plan d'action à durée déterminée pour le Comité de Jumelage.**

Plus concrètement, ce plan devra partir d'une large concertation à la base afin de prendre en compte tous les besoins ; ensuite, l'on passera à l'étape de planification spatiale et de programmation financière des différentes actions retenus dans le cadre de ce plan. Pour une première expérience, nous préconisons un **plan triennal.**

Ce plan aura l'avantage d'inscrire l'action du jumelage dans une perspective de pérennisation des projets ; cependant, la difficulté résidera dans la recherche d'autres sources de financement afin d'assurer la viabilité du plan ! C'est là que va certainement se situer le travail du BE, mais aussi la nécessité de disposer d'une équipe à même d'élaborer le plan et de suivre sa mise en œuvre.

CONCLUSION GENERALE

Instituée dans le cadre d'une plus grande efficacité et/ou efficacité dans la gestion des activités du jumelage-coopération Laval-Garango, la mission d'accompagnement du bureau d'études Ed-PA vient de passer une année aux côtés du Bureau Exécutif dudit jumelage.

Après des débuts quelques peu "difficiles" ponctués d'incompréhensions et de méfiance, les travaux ont pu être menés dans des conditions que nous jugeons satisfaisantes. Ainsi, dans le cadre de cette collaboration, un ensemble de travaux ont été menés conformément aux termes de références du contrat ; dans la conduite de ces travaux, l'on s'est attaché à associer le plus souvent les membres du BE afin de les initier à une démarche propre aux principes du « Développement Local ».

En termes d'impacts et/ou de résultats atteints, la cellule d'accompagnement se réfère à l'avis de ses collaborateurs ; cependant, loin de sombrer dans l'autosatisfaction, force est de reconnaître qu'un certain nombre d'acquis sont à mettre au crédit de notre intervention ! Au nombre de ces acquis, l'on peut retenir :

- **la promotion du jumelage** ; il s'agissait d'apporter aux populations les informations dont elles ont besoin, en particulier pour ce qui est des conditions de financement des projets, mais aussi pour ce qui est de l'ensemble des activités du jumelage.
- **la ré-dynamisation des bureaux locaux** à travers une plus grande implication de ces derniers dans l'animation et la gestion du jumelage ; pour ce faire, le transfert de certaines compétences du BE aux BL s'imposait. Dans cet ordre d'idées, l'appui au montage des dossiers, le suivi des actions financées,... sont des tâches qui seront progressivement dévolues aux BL.
- **la mise en place d'un système pour l'instruction des dossiers de projets** grâce à l'élaboration d'une procédure soutenue par des outils adaptés.
- **une plus grande transparence dans la passation des commandes** ; en l'absence de modalités d'appel d'offre le choix des prestataires a été laissé au soin des bénéficiaires. Pour notre part, l'accent a été mis sur la maîtrise des coûts et des quantités relatives aux matériaux de constructions.
- **la mise en place d'un dispositif de suivi des actions financées** ; ce dispositif est fondé sur l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets. Cela permet de responsabiliser davantage les populations quant à l'entretien post-réalisation des ouvrages. Retenons cependant que le dispositif mis en place inclut le BE, les BL, les bénéficiaires et la cellule d'accompagnement.
- **l'exploration d'autres domaines d'activités pour le jumelage** grâce à des études thématiques ; ces études visent à élargir le champ d'action du jumelage au travers d'activités jugées pertinentes car répondant à l'aspiration des populations.

Puisse les critiques et les observations des uns et des autres concourir à l'amélioration de la mission d'accompagnement afin de faire du jumelage un outil de développement au service de la coopération décentralisée !

Annexes : outils méthodologiques

Annexe 1 : les rapports d'activités

Annexe 2 : les rapports financiers

Annexe 3 : les procédures d'élaboration, de sélection et de suivi des projets

Annexe 4 : les conventions, contractualisations et les décharges

Annexe 5 : procès-verbal de réunion

Annexe 6 : cahier de caisse du mois

Annexe 1 : rapports d'activités

CANEVAS DE RAPPORT D'ACTIVITES

I PREAMBULE (INTRODUCTION)

II BILAN DES ACTIVITES (SESSIONS DE FINANCEMENT)

- 1 Listes des projets financés (année en cours)
- 2 Etat d'avancement des projets en cours
- 3 Etat d'exécution des fonds alloués

III LES CORRESPONDANCES

IV LES VISITES ET MISSIONS

- 1 Effectuées
- 2 Reçues

V LES AIDES ET DONS

VI LES PERSPECTIVES

LES RECETTES duau

Ladenbourg

Date	désignation	Origine	Montant	Destination
TOTAL				

Arrêtez le présent état à la somme de

Garango , le

Le trésorier

Le Président

LES RECETTES duau

Case Laval

Date	désignation	Origine	Montant	Destination
TOTAL				

Arrêtez le présent état à la somme de

Garango , le

Le trésorier

Le Président

LES RECETTES duau

Recette parrainage

Date	désignation	Origine	Montant	Destination
TOTAL				

Arrêtez le présent état à la somme de

Garango , le

Le trésorier

Le Président

LES RECETTES duau

Recette fonctionnement BE (contribution de la case, intérêts sur les comptes bancaires, dont des partenaires financiers)

Date	désignation	Origine	Montant	Destination
TOTAL				

Arrêtez le présent état à la somme de

Garango , le

Le trésorier

Le Président

SITUATION GENERALE DES PROJETS ET DIVERS

Financement Laval

DESIGNATION	AVOIR	DEPENSES	RESTE	OBSERVATION
1-SANTE				
S/ Total				
2- ENSEIGNEMENT				
S/ Total				
3- HYDRAULIQUE				
S/Total				
4- AGRICULTURE				
S/ Total				
5- ACTION SOCIALE				

S/Total				
6-ENVIRONNEMENT				
S/Total				
7- FONCTIONNEMENT DU COMITE				
Total				
8- DIVERS				
Total				
Total général				

Garango le

Le trésorier

Le président

SITUATION GENERALE DES PROJETS ET DIVERS

Financement Ladenbourg

DESIGNATION	AVOIR	DEPENSES	RESTE	OBSERVATION
1-SANTE				
S/ Total				
2- ENSEIGNEMENT				
S/ Total				
3- HYDRAULIQUE				
S/Total				
4- AGRICULTURE				
S/ Total				
5- ACTION SOCIALE				
S/Total				
6-ENVIRONNEMENT				

S/Total				
7- FONCTIONNEMENT DU COMITE				
Total				
8- DIVERS				
Total				
Total général				

Garango le

Le trésorier

Le président

COMPOSITION DU DISPONIBLE DANS LS DIFFERENTS COMPTES BANCAIRES

C.N.E.	B.I.B. Jumelage	<u>BICIA-B comité de jumelage</u>		BICIA-B parrainage	
		C/C	C/B		

<u>Caisse courante</u>	<u>Total général</u>

MOUVEMENT DES FONDS

Recettes	Dépenses	Disponible

Garango , le

Le Trésorier

Le Président

Annexe 3 : procédures d'élaboration, de sélection et de suivi des projets

• *Procédures d'élaboration des projets*

Les procédures d'élaboration des projets pour la campagne précédente se sont résumées à l'expression des besoins des populations sous forme de dossiers de projets. Bien que les besoins fussent par le passé l'émanation des populations, force est cependant de reconnaître que ces dernières n'étaient pas suffisamment imprégnées de toute la portée des demandes qu'elles soumettaient pour financement.

Les dossiers de projets ont constitué une nouveauté en ce sens que tout financement de projet y était conditionné ; ces dossiers ont en outre été élaborés sur la base d'un canevas fourni au cours d'une formation. Le canevas de montage de dossier avait le mérite de renseigner l'instance de décision sur un ensemble d'informations jugés utiles pour tout financement ; ces informations sont relatives à :

- l'opportunité du projet pour le promoteur et son environnement
- les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet
- les délais d'exécution du projet
- les outils et critères d'évaluation du projet

CANEVAS DE PRESENTATION DES DOSSIERS DE PROJETS

Village de _____

Codification _____
(par l'instance locale concernée)

Département de _____

Date _____
(Dépôt auprès de l'instance locale)

NATURE DU PROJET

I- PRESENTATION

- 1.1 Présentation du contexte général (ou environnement du projet)
- 1.2 Présentation du (des) demandeur (s)

II- NATURE DE LA DEMANDE

- 2.1 Titre, objectif et justification
- 2.2 Description du projet

III- ORGANISATION

- 3.1 Organisation pour la réalisation
- 3.2 Calendrier prévisionnel
- 3.3 Organisation à la gestion et/ou à l'entretien (fonctionnement)

IV- ELEMENTS FINANCIERS

- 4.1 Devis estimatif des dépenses
- 4.2 Montage financier du projet
- 4.3 Compte d'exploitation (pour le cas des activités économiques)

V DISPOSITIONS DU SUIVI-CONTROLE-EVALUATION

• *Procédure de sélection des projets*

Cette procédure de sélection des projets est basée sur un ensemble d'outils méthodologiques ; ces outils sont les suivants :

1) **Les outils**

a) *La quantification financière globale et selon les secteurs d'activités*

Le tableau ci-après présente la répartition du budget disponible entre les différents types de projets .

TYPE DE DOSSIER	ACTIONS CONCERNEES	(Taux)en %	MONTANT en FCFA
SOCIAL	Infrastructures hydrauliques : -forages -puits, bullis, retenues Ouvrages de désenclavement : Ponts, radiers, routes Infrastructures sociales -construction -équipement		
ECONOMIQUE	Petites unités économiques : -moulins, presses à karité,.. -banques céréales et/ou intrants Petites unités artisanales : -savonnerie, tissage, forge Activités commerciales : -boutiques, restaurants, ... Activités productives : -jardinage, pépinière, ... -embouche,...		
AGRO-ENVIRONNEMENTAL	-Cordons pierreux, fosses fumières, digues filtrantes,... -Reboisement, plantations de fruitiers,... -Semences améliorées, matériel agricole ...		

b) Le code de financement

Ce document contient les différents taux de subvention applicables selon le type de dossier ;

TYPE DE DOSSIER	ACTIONS CONCERNEES	SUBVENTION (Taux)en %	OBSERVATIONS PARTICULIERES
SOCIAL	Infrastructures hydrauliques : -forages -puits, bullis, retenues Ouvrages de désenclavement : -Ponts, radiers, routes		
	Infrastructures sociales : -construction -équipement		
ECONOMIQUE	Petites unités économiques : -moulins, presses à karité,.. -banques céréales et/ou intrants Petites unités artisanales : -savonnerie, tissage, forge Activités commerciales : -boutiques, restaurants, ... Activités productives : -jardinage, pépinière, ... -embouche,...		
AGRO-ENVIRONNEMENTAL	-cordons pierreux, fosses fumières, digues filtrantes,... -reboisement, plantations de fruitiers,... -semences améliorées, matériel agricole ...		

d) Critères de sélection des dossiers (dispositions générales)

Ces critères, sont élaborés dans un souci de transparence et d'objectivité dans les décisions d'octroi des subventions ; leurs définitions doit faire l'objet d'échanges entre le bureau exécutif et les différents acteurs du jumelage, et cela pour tenir compte du budget disponible et des priorités. Ces critères renferment un ensemble d'éléments aussi variés que possible et tenant compte des nouvelles dispositions (budget prédéfini). Il convient cependant de signifier que ces critères constituent une sorte de cadrage en vue de guider les instances de sélection des dossiers ; ces critères permettent d'avoir une vue d'ensemble de la situation et facilitent de ce fait le choix des dossiers lors du remplissage de la grille d'analyse.

N.B. : il est important de rappeler que ces critères ne constituent en aucun cas des déterminants dans la sélection des dossiers ; il s'agit simplement d'éléments d'orientation devant éclairer le choix des projets. Ce serait cependant une erreur que de ne pas en tenir compte lors du remplissage de la grille d'analyse des dossier en ce sens qu'ils permettent de ne pas perdre de vue certaines priorités.

2) La procédure

La procédure retenue dans le cadre de l'instruction des dossiers comporte trois(03) étapes : ces étapes vont de la sélection des demandes à la soutenance publique des dossiers. Le principe consiste à faire un tri des demandes depuis la base (au niveau départemental par le BL et au niveau du comité de jumelage par le BE) ; une deuxième étape permet la sélection des dossiers dont le montage cadre avec la demande et les critères prédéfinis ; la dernière étape est de loin la plus décisive en ce sens qu'elle permet à chaque promoteur de venir soutenir son dossier devant le BE et en présence du public.

➤ Première phase : **analyse des demandes**

Outils utilisés :

- quantification financière globale et selon les secteurs d'activités
- code de financement
- critères de sélection (dispositions générales)

➤ Deuxième phase : **sélection des dossiers**

Outils utilisés :

- canevas de montage des dossiers
- grille d'analyse des dossiers
- code de financement
- quantification financière globale et selon les secteurs d'activités
- critères de sélection (dispositions générales)

➤ Troisième phase : **soutenance publique des dossiers**

Outils utilisés : dossiers des projets

Il faut dire qu'au départ, la soutenance publique des dossiers avait soulevé quelques inquiétudes au niveau de certains membres du bureau exécutif ; en fait, habitués à des tractations dans les coulisses pour choisir les projets, cette soutenance publique revêtait un caractère de mérite qui devait se substituer aux relations amicales et partisans.

Après avoir levé ces inquiétudes, la soutenance publique s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et a connu une participation massive des bénéficiaires.

• **Procédures de suivi des projets**

Pour le suivi des chantiers, le dispositif mis en place vise à responsabiliser les bénéficiaires. En terme d'organisation, chaque structure devra faire un suivi à son niveau. Ainsi, il est prévu un suivi par tous les intervenants (APE, BL et le BE) et la cellule d'accompagnement. A chaque étape du chantier, une rencontre sera organisée pour faire le point sur l'état d'avancement des chantiers. Cela permet d'identifier et de résoudre au fur et à mesure les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets.

Dans le cadre du suivi des projets, les outils suivants sont usuellement utilisés :

- *Le cahier de suivi des actions financées*
- *les procès-verbaux de réception provisoire et définitive*

Le cahier de suivi des actions financées

Code CLJ :

Date :

Action :

Village de :

Nombre de visite suivi déjà effectuées :

Libellé de l'action:

Dossier de demande de financement N° :

Date de signature du PV d'octroi :

Subvention accordée :F CFA

Situation d'avancement du chantier:

.....
.....

Travaux restants à réaliser:

.....
.....

Problèmes rencontrés concernant la réalisation :

.....
.....
.....

Etat de la comptabilité du promoteur (tenue cahier de caisse, classement des factures) :

Assez bon

Bon

Insuffisant

Mauvais

Suggestions :

.....
.....

Somme justifiée sur facture :

Somme restante à justifier sur la subvention octroyée :

Signature du promoteur

Signature (membre du CLJ chargé du suivi)

Structure d'appui-conseil

Procès verbal de réception provisoire

Comité de local de
Jumelage de Garango

Date et lieu.....

Contrat N°.....
Objet :.....
Entreprise.....
Localisation.....

L'an..... a eu lieu la visite de chantier sur la localisation mentionnée ci-dessus en vue de faire la réception provisoire de l'ouvrage.

Etaient présents :

-.....
-.....
-.....

A l'issue de la visite, il ressort le constat suivant :

Les travaux ont été entièrement exécutés, mais quelques malfaçons ont été constatées :

1).....
2).....
3).....
.....

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires afin que tous les travaux soient exécutés conformément au cahier des prescriptions techniques, selon les règles de l'art et les quantités du devis estimatif et dans les plus brefs délais.

Pour ce faire, elle dispose de.... (jours, semaines) pour corriger toutes ces malfaçons avant la réception définitive des travaux.

Ont signé :

L'entrepreneur

Le contrôleur

Pour le comité de jumelage

Responsable de suivi

représentant du BL

Autres

Procès verbal de réception définitive

Comité de local de
Jumelage de Garango

Date et lieu.....

Contrat N°.....

Objet :.....

Entreprise.....

Localisation.....

L'an..... a eu lieu la visite de chantier sur la localisation mentionnée ci-dessus en vue de faire la réception définitive de l'ouvrage.

Etaient présents :

-.....

-.....

-.....

A l'issue de la visite, il ressort le constat suivant :

1^{er} cas de figure:

constat : les malfaçons relevées lors de la réception provisoire ont été entièrement corrigée et de ce fait, les toutes réserves ont été levées.

décision : la dernière tranche des paiements de l'entreprise peut lui être versée.

2^e cas de figure :

constat : toutes les malfaçons n'ont pas été corrigées ; les réfections travaux restants sont :

1).....

2).....

3).....

.....

décision : il sera déduit des avoirs de l'entreprise, la somme deFCFA correspondant au coût d'achèvement des travaux non-effectués.

Ont signé :

L'entrepreneur

Le contrôleur

Pour le comité de jumelage

Responsable de suivi

représentant du BL

Autres

Annexe 4 : les canevas de signature de convention, de contractualisation et les décharges

Ces outils interviennent dans le cas de la mise en œuvre des projets ; ils renferment un ensemble d'informations qui permettent de suivre le projet au niveau de ses aspects financiers. Ces outils servent en outre de cadre pour les activités du suivi et de la trésorerie et pour cause :

- les suivis de chantiers sont facilités en ce sens que le plan des infrastructures, les délais d'exécution des chantiers,... figurent dans les contrats.
- pour la justification des dépenses, l'on peut par exemple se servir des décharges et des conventions.

CANEVAS DE CONVENTION

Province : Département :
N° de code : Session d'octroi :

Entre :

Le bureau exécutif du comité de jumelage de Garango,
représenté par son président, Monsieur.....

Et

Le bénéficiaire(village).....
représenté par Monsieur.....

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

- 1- **Objet: cofinancement de l'action** :
- 2- **Bénéficiaire (s)** :
- 3- **Montant du projet(exprimés en FCFA)**.....

RÉPARTITION BE/BÉNÉFICIAIRES

- . contribution physique du bénéficiaire :
- . contribution financière du bénéficiaire :
- . Montant subvention :

4- Engagement des parties :

- ❖ L'apport peut être versé en une ou plusieurs tranches. Dans tous les cas, la subvention ne sera versé qu'après versement intégral de l'apport (apport agrégats sur chantier et apport financier).
- ❖ La subvention sera versée en une ou plusieurs tranches en fonction du contrat bénéficiaire/prestataire et du planning d'exécution.

4.1) Engagement des bénéficiaires

- Le bénéficiaire s'engage à se conformer aux recommandations de l'instance d'octroi
- Le bénéficiaire s'engage à respecter ses engagements suivant les échéanciers et les conditions d'organisation prévues dans le dossier.
- Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention que pour ce qui est prévu dans le dossier du projet à réaliser. En outre, il s'engage à rapporter rapidement les originaux des pièces justificatives au niveau de la structure d'appui-conseil.
- Le bénéficiaire s'engage à respecter et à faire respecter par le prestataire les règles de l'art de la réalisation.

4.2) Engagement du BE

- Le BE s'engage à libérer les sommes accordées lors de sa session d'examen et d'octroi
- Le BE s'engage à assurer un suivi-contrôle du projet lors de sa mise en œuvre
- Le BE s'engage à assurer une évaluation en fin d'exécution du projet.

Le non-respect de l'une des dispositions de la présente convention entraîne la suspension de la libération de la subvention.

L'instance d'octroi se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin au versement de la subvention lorsque les dispositions ne sont pas respectées par le bénéficiaire. Cela peut entraîner la suspension du village à l'accès aux ressources du fonds de subvention.

Le bénéficiaire

Pour l'instance d'octroi

Le Président du BE du CLJ/G

**CONTRAT POUR LA LIVRAISON
DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

PROJET CONCERNE : Construction d'un logement à

BAILLEURS DE FONDS : Village de (Burkina
Faso) / Ville de Laval (France)

OBJET : Livraison des matériaux de construction d'un logement à.....

ENTRE:

MAITRE D'OUVRAGE : Le village de..... / Ville de Laval

**STRUCTURE D'APPUI-CONSEIL : Le Cabinet EDPA - Etudes et Réalisations
06 BP : 10222 Ouagadougou 06 Tél. : 37 05 82**

PRESTATAIRE :

**MONTANT DU CONTRAT:.....francs(.....
.....FCFA).**

DELAI DE LIVRAISON : Une semaine à compter de la date du 2004

Il a été convenu ce qui suit:

ARTICLE I : PARTIES EN PRESENCE

*Maître d'ouvrage :

- Village de.....
- Ville de Laval, représenté par Monsieur, Président du comité local de jumelage

* Structure d'appui-conseil:

- Entreprise prestataire :.....

ARTICLE II : OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la fourniture et la livraison dans le village dedes matériaux de construction pour la réalisation d'un (01) logement conformément au devis quantitatif et estimatif joint en annexe de ce contrat.

ARTICLE III : PRESTATIONS ET OBLIGATIONS DE CHACUNE DES PARTIES

Les attributions des différentes parties prenantes du contrat dans l'exécution des travaux se répartissent de la façon suivante :

a) Tâches à exécuter par le prestataire

Conformément au devis quantitatif réalisé par le maître la structure d'appui-conseil, le prestataire s'engage à fournir les matériaux nécessaires selon la quantité et les normes de qualité exigées par le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué.

Ces matériaux seront livrés dans le village deet entreposés à proximité du chantier et dans un lieu où ils pourront être stockés dans de bonnes conditions et en toute sécurité, sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage.

Le prestataire s'engage à ne pas sous-traiter une partie ou la totalité de son marché sans avertir préalablement le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué et sans obtenir son accord.

b) Responsabilités de l'entreprise prestataire

Lors de la livraison des matériaux, le prestataire est responsable des dégâts, dommages et accidents de quelques natures qu'ils soient, causés aux tiers ou à son personnel, par celui-ci justement, son matériel ou du fait des travaux de livraison.

Le responsable de la société prestataire est tenu de se présenter lui-même aux convocations qui lui sont adressées par le maître d'ouvrage ou le maître d'ouvrage délégué.

c) Tâches à effectuer par le maître d'ouvrage

- choisir un lieu de stockage à proximité du chantier offrant toutes les garanties pour que le matériel livré puisse bien se conserver en attendant son utilisation,
- aider au déchargement des matériaux,
- réceptionner les matériaux livrés.

d) Responsabilité de la structure d'appui-conseil

- réceptionner les matériaux livrés,
- s'assurer de la qualité et de la quantité des matériaux livrés.

ARTICLE IV : PERSONNEL DU PRESTATAIRE

Il est tenu de respecter la législation du travail en vigueur au BURKINA FASO.

Pour la durée du présent contrat, il appartient au prestataire de souscrire à toutes les assurances nécessaires (entre autres la responsabilité civile).

ARTICLE V : MATERIEL DU PRESTATAIRE

Le prestataire dispose des moyens de transport nécessaires ou s'engage à les louer à ses propres frais pour acheminer les matériaux demandés. En cas de panne ou de non fonctionnement de ce matériel, le prestataire s'engage à effectuer les réparations nécessaires afin de respecter le délai de livraison.

ARTICLE VI : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du contrat est de..... francs (.....F)CFA

Il porte sur les tâches à exécuter par l'entreprise prestataire et précisées dans l'article III a) de ce contrat.

ARTICLE VII : MODALITES DE PAIEMENT DU PRESTATAIRE

Les paiements seront effectués à la livraison des matériaux, au plus tard une (1) semaine après la présentation de facture et après avoir pris connaissance des procès verbaux de réception fournis en bonne et due forme par la structure d'appui-conseil. D'éventuels problèmes relevés par la structure d'appui-conseil pourraient amener l'ordonnateur à surseoir aux paiements prévus.

ARTICLE VIII : MONTANT DES MATERIAUX NON PREVUS

Les prix des matériaux non prévus dans ce présent contrat, dont la fourniture et la livraison ne pourront être entreprises que sur ordre de service de la structure d'appui-conseil et du maître d'ouvrage, seront établis contradictoirement entre ceux-ci et le prestataire.

ARTICLE IX : DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison des matériaux est de sept jours (7 j) à compter de la date du2004

ARTICLE X : PROLONGATION DES DELAIS DE LIVRAISON

Les délais pourraient être prolongés si le maître d'ouvrage et la structure d'appui-conseil ordonnaient la suspension ou le décalage de la livraison du fait de l'impraticabilité des pistes d'accès au village, ou autres raisons techniques ou de force majeure. Dans ce cas le prestataire ne pourrait prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE XI : PENALITES DE RETARD

En cas de non respect des délais prévus au présent contrat, le prestataire est passible de pénalités fixées à 1/1.000^{ème} du montant du présent contrat, par jour calendaire de retard (par rapport à la date prévue de livraison des matériaux),

francs (.....F) CFA par jour. Ces pénalités seront applicables de plein droit sans mise en demeure préalable, sur simple constatation du retard.

ARTICLE XII : ERREURS DANS L'EXECUTION DU MARCHE

Le prestataire est responsable pour toute erreur ou omission dans la fourniture des matériaux de construction s'il ne respecte pas les devis quantitatifs qui lui ont été fournis ou les directives de la structure d'appui-conseil. Il en sera de même si d'éventuelles dégradations sont commises sur ces matériaux lors de leur livraison.

Tous les frais résultant de telles erreurs sont à la charge du prestataire et les modifications doivent être apportées sans délai suivant les indications apportées par la structure d'appui-conseil.

ARTICLE XIII : RECEPTION

Dès que la totalité des matériaux est livrée et mise en état de réception, celle-ci se fera sur le champ. La réception des matériaux sera prononcée par :

- le représentant du village:..... , Président du comité local de jumelage de Garango
- le représentant de la structure d'appui-conseil, Monsieur BAYILI P. Justin

ARTICLE XIV : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Tout différend ou litige qui surviendrait entre le maître d'ouvrage ou la structure d'appui-conseil d'une part et le prestataire de l'autre, relatif au marché, tant au cours de la livraison des matériaux qu'après l'achèvement de ces travaux sera traité à l'amiable.

Dans le cas où cette procédure à l'amiable n'aboutirait pas, le différend ou le litige sera porté devant la juridiction compétente en matière de contrat d'ordre privé.

Fait à Garango, le

Le maître d'ouvrage :

La structure d'appui-conseil :

L'entreprise prestataire :

pour le village de / Ville
de Laval , Monsieur.....
Président du comité de jumelage de
Garango

Visa de Monsieur le Préfet du Département de....

**CONTRAT D'EXECUTION D'UNE CONSTRUCTION:
FOURNITURE DE LA MAIN D'OEUVRE QUALIFIEE**

FINANCEMENT : Village de/ ville de Laval (France)

***OBJET :** Fourniture de main d'œuvre qualifiée pour la construction d'un (01) logement de maître dans le village de....., Département de....., Province du Boulgou*

ENTRE:

MAITRE D'OUVRAGE : Village de/ ville de Laval

STRUCTURE D'APPUI-CONSEIL :

ENTREPRISE :.....

MONTANT DU CONTRAT:.....(..... FCFA)

DELAI D'EXECUTION :jours

Il a été convenu ce qui suit:

ARTICLE I : PARTIES EN PRESENCE

* Maître d'ouvrage : Village de / Ville de Laval, représenté par Monsieur..... ,
Président du comité local de jumelage

* Structure d'appui-conseil:

* Entreprise prestataire :
représentée par son Directeur, Monsieur.....

ARTICLE II : OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la fourniture de la main d'œuvre qualifiée pour la construction d'un (01) logement de maître dans le village de....., département de, province du Boulgou
Il comprend la fourniture de la main d'œuvre qualifiée nécessaire pour la bonne exécution des travaux conformément au plan et devis joints en annexe.

ARTICLE III : PRESTATIONS ET OBLIGATIONS DE CHACUNE DES PARTIES

Les attributions des différentes parties prenantes du contrat dans l'exécution des travaux se répartissent de la façon suivante :

a) Travaux à exécuter par l'entreprise prestataire

Conformément aux plans, aux descriptions techniques de l'ouvrage, au devis quantitatif réalisé par le maître d'ouvrage délégué et selon les règles de l'art :

- Sondage des sols pour fondations
- Terrassement de l'ouvrage
- Exécution des travaux en gros béton et en béton armé
- Exécution du dallage, des terrasses et des marches
- Réalisation des murs en maçonnerie
- Chape et bandeau
- Charpente et couverture
- Etanchéité et toiture
- Menuiseries, métallique et bois
- Peinture et revêtement

b) Responsabilités de l'entreprise prestataire

Lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur est responsable des dégâts, dommages et accidents de quelques natures qu'ils soient, causés aux tiers ou à son personnel, par celui-ci justement, son matériel ou du fait des travaux.

L'entrepreneur restera seul et entièrement responsable de tous les accidents causés aux tiers au cours de l'exécution des travaux par le fait d'erreurs ou omission concernant la signalisation du chantier.

Cette signalisation doit être conforme à la réglementation en vigueur au BURKINA FASO.

Le responsable de l'entreprise prestataire est tenu de se présenter lui-même aux convocations qui lui sont adressées par le maître d'ouvrage délégué.

c) Tâches à effectuer par le maître d'ouvrage

- le ramassage des agrégats: sable et graviers en quantité suffisante durant tout le chantier,
- la fourniture de la terre pour le remblais,
- l'évacuation de la terre provenant des divers déblais hors de l'aire d'assise,
- l'approvisionnement en eau doit se faire quotidiennement et en quantité suffisante,
- la fourniture de la main d'œuvre non qualifiée nécessaire soit au moins trois (03) personnes/jour durant toute la durée du chantier,
- assister aux réunions de chantiers,
- l'hébergement des ouvriers (mais les villageois ne sont pas tenus de les nourrir)

d) Responsabilités de la structure d'appui-conseil

- le suivi du chantier ,
- l'animation de la population pour assurer sa participation à la réalisation de la construction,
- assister aux réunions de chantiers,
- la décision

ARTICLE IV : PERSONNEL DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à ne pas sous-traiter un travail quelconque sans avertir préalablement le maître d'ouvrage et la structure d'appui-conseil et sans obtenir leur accord.

Il est tenu de respecter la législation du travail en vigueur au BURKINA FASO.

Pour la durée du présent contrat, il appartient au prestataire de souscrire à toutes les assurances nécessaires (entre autres la responsabilité civile).

ARTICLE V : MATERIEL DU PRESTATAIRE

Le prestataire dispose du matériel nécessaire pour réaliser les travaux demandés. En cas de panne ou de non fonctionnement de ce matériel, le prestataire s'engage à effectuer les réparations nécessaires afin de respecter le délai d'exécution des travaux.

ARTICLE VI : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du contrat est de
Il porte sur les travaux à exécuter par l'entreprise prestataire précisés dans l'article III a) de ce contrat.

ARTICLE VII : MODALITES DE PAIEMENT DU PRESTATAIRE

Les paiements seront effectués par les co-gérants du budget alloué par la ville de Laval constitués d'un représentant du maître d'ouvrage et d'un représentant du maître d'ouvrage délégué, au plus tard 30 jours après la présentation des factures et après avoir pris connaissance des rapports de chantier ou des procès verbaux de réception fournis en bonne et due forme par la structure d'appui-conseil. D'éventuels problèmes relevés par le maître d'ouvrage délégué pourraient amener l'ordonnateur à surseoir aux paiements prévus.

Les prévisions de versement pour le marché en question sont:

- Un premier versement sous forme d'avance defrancs CFA (..... FCFA), représentant 30 % du montant total du contrat, est accordé au démarrage du chantier, pour faire face aux charges entraînées par la réalisation des opérations préparatoires à l'exécution des travaux.

- Un deuxième versement defrancs CFA (.....FCFA), représentant 30 % du montant total du contrat, sera remis au terme du montage des murs

- Un troisième versement de.....francs CFA (.....FCFA), représentant 30 % du montant total du contrat, sera effectué à la réception provisoire de l'ouvrage, c'est à dire après la levée des réserves prononcées à l'opération préalable à la réception provisoire.

- Un quatrième et dernier versement de.....francs CFA(.....FCFA), représentant 10% du montant total du contrat, sera remis à la réception définitive de l'ouvrage, après la première saison des pluies qui suivra la réception provisoire de l'ouvrage c'est à dire après la levée définitive des réserves prononcées à l'opération préalable à la réception définitive des ouvrages prévu un an après la date de réception provisoire.

ARTICLE VIII : MONTANT DES TRAVAUX NON PREVUS

Les prix des travaux non prévus dans ce présent contrat, dont l'exécution ne pourra être faite que sur ordre de service du maître d'ouvrage et de la structure d'appui-conseil, seront établis contradictoirement entre ceux-ci et l'entreprise prestataire. Pour la détermination de ces nouveaux prix, il sera fait la plus large utilisation des prix unitaires du devis estimatif.

ARTICLE IX : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de..... jours (.....jours) à compter de la date de réception de l'avance de démarrage par l'entrepreneur.

ARTICLE X : PROLONGATION DES DELAIS D'EXECUTION

Les délais pourraient être prolongés si le maître d'ouvrage et la structure d'appui-conseil ordonnaient la suspension des travaux dû aux intempéries, ou autres raisons techniques ou de force majeure. Dans ce cas l'entreprise prestataire ne pourrait prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE XI : PENALITES DE RETARD

En cas de non respect des délais prévus au présent contrat, le prestataire est passible de pénalités fixées à 1/1.000^{ème} du montant du présent contrat, par jour calendaire de retard (par rapport à la date prévue de fin des travaux), soit.....francs CFA (.....FCFA) par jour. Ces pénalités seront applicables de plein droit sans mise en demeure préalable, sur simple constatation du retard.

ARTICLE XII : CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

La structure d'appui-conseil exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par les maîtres d'ouvrage dans, notamment, les domaines suivants : surveillance des travaux, examen des matériaux et matériels, contrôle de la conformité de la construction aux plans, contrôle de la qualité de l'exécution, intervention à titre amiable dans le règlement de tout différend.

L'entreprise prestataire doit attendre la visite du maître d'ouvrage et obtenir son accord écrit pour pouvoir passer à la tranche suivante des travaux. Les directives de la structure d'appui-conseil sont obligatoirement écrites, datées, signées, et enregistrés par les maîtres d'ouvrage. Le prestataire s'engage à suivre et respecter les directives du maître d'ouvrage délégué tout au long de l'exécution des travaux.

Les différentes phases de contrôle des travaux définis contradictoirement par la structure d'appui-conseil et le maître sont :

- implantation des ouvrages
- fouilles et terrassements divers
- réception des fondations et soubassement
- réalisation du chaînage et des éléments porteurs Béton Armé
- réalisation de la charpente
- réception provisoire
- réception définitive

ARTICLE XIII : ERREURS DANS L'EXECUTION DU MARCHE

L'entreprise prestataire est responsable pour toute faute, erreur ou omission dans l'exécution de la construction si elle ne respecte pas les plans qui lui ont été fournis ou les directives du maître d'ouvrage

Tous les frais résultant de telles erreurs sont à la charge de l'entreprise et les modifications doivent être apportées sans délai suivant les indications apportées par le maître d'ouvrage.

ARTICLE XIV : RECEPTIONS ET GARANTIES

Article XIV 1 : Réception provisoire

Dès que les travaux sont achevés et mis en état de réception, l'entreprise prestataire est tenue de demander, par écrit, à la structure d'appui-conseil et aux maîtres d'ouvrages la réception provisoire des travaux.

Ces derniers sont tenus d'y donner suite dans un délai de quinze (15) jours.

La réception des travaux sera prononcée par :

- le représentant des maîtres d'ouvrage
- le représentant de la structure d'appui-conseil

Article XIV 2 : Délai de garantie

Un délai de garantie de un an, à partir de la réception provisoire, est imposé à l'entreprise prestataire. Elle est tenue durant ce délai à une obligation d'entretien, de réparation et de remplacement à ses frais couvrant, dans les conditions normales d'utilisation, l'ensemble des prestations de marché.

Les détériorations résultant de phénomènes naturels anormaux ou d'une utilisation anormale de l'ouvrage, sont exclues de la garantie, à moins qu'elles ne relèvent d'une malfaçon ou d'un défaut de nature à justifier la demande de réparation ou de remplacement.

Article XIV 3 : Réception définitive

A l'expiration du délai de garantie, les maîtres d'ouvrages établissent dans les trente (30) jours un procès verbal de réception définitive des travaux ou de refus de les recevoir avec leurs observations et en notifient copie à l'entreprise.

En cas de procès-verbal de refus de recevoir les travaux, il incombe à l'entreprise de donner par écrit dans les quinze (15) jours aux maîtres d'ouvrages les dispositions qu'elle compte prendre pour rendre l'ouvrage conforme ainsi que les délais nécessaires aux travaux complémentaires ou de réparation.

Les maîtres d'ouvrages sont tenus de donner leur accord ou de formuler leurs observations dans les quinze (15) jours suivant la réception du programme proposé par l'entreprise ; le délai de garantie est dans ce cas augmenté ipso-facto des délais nécessaires demandés par l'entreprise à la réception définitive, suivant les modalités du premier alinéa de cette clause.

ARTICLE XV : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Tout différend ou litige qui surviendrait entre les maîtres d'ouvrage d'une part et l'entreprise de l'autre, relatif au marché, tant au cours de l'exécution des travaux qu'après l'achèvement des travaux sera réglé à l'amiable.

Dans le cas où cette procédure à l'amiable n'aboutirait pas, le différend ou le litige sera porté devant la juridiction compétente en matière de contrat d'ordre privé.

Le maître d'ouvrage :

**pour le village de
Ville de Laval, Monsieur**

Président du comité de jumelage de Garango

Fait à Garango , le

La structure d'appui-conseil : *L'entreprise
prestataire :*

Visa dE Monsieur le Préfet du Département de

CANEVAS DE DECHARGE

Je soussigné (e)

.....

atteste par la présente avoir reçu de (monsieur, madame).....

.....

Le chèque N° :.....

Représentant la somme de :.....

.....

Garango, le2004

Annexe 5 : Procès-verbal de réunion

CANEVAS DE PROCES VERBAL DE REUNION

- ◆ **Structure :**
- ◆ **Date :**
- ◆ **Objet de la réunion :**
- ◆ **Nombre de présents :**
- ◆ **Remarques/résultats :**
- ◆ **Date de la prochaine réunion :**
- ◆ **Lieu et heure de la prochaine réunion :**

Signature des responsables du CLJ :
Le Président du CLJ :

Le Secrétaire du CLJ :

Annexe 6 : Cahier de caisse du mois

CAHIER DE CAISSE DU MOIS DE :

N° Pièce	Date	Libellé	Entrée	Sortie	Solde
		Solde précédent			
1					
2					
3					
.....					
29					
30					
31					